

Baseball
2
3
page S13



Sortir
Qui a dit
que poésie
rimait avec
ennui?
page D3

Hockey

La Presse
Michel
Blanchard
de La Presse

Les prédictions de

Bob
Smizik
du Pittsburgh Post-Gazette

Pittsburgh Post-Gazette



page S5

Duchesneau veut recruter Daviau

L'ex-chef de police a déjà convaincu un des piliers du RCM de se joindre à lui



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Jacques Duchesneau

MICHELE OUMET

Nouveau coup dur pour le RCM : un des piliers du parti, Francis Hooper, quitte Thérèse Daviau pour passer dans le camp de Jacques Duchesneau où il deviendra l'organisateur en chef. Il devrait annoncer sa décision aujourd'hui ou demain.

De nombreuses rumeurs circulaient depuis quelques semaines sur l'allégeance de Francis Hooper, un organisateur clé du RCM, mais il n'a jamais rappelé les journalistes pour dissiper les doutes.

Jacques Duchesneau, l'ex-chef de police et candidat non déclaré à la mairie de Montréal, veut aussi recruter le chef du RCM, Thérèse Daviau, ainsi que son organisatrice principale, Louise Roy.

Interrogé au début de la semaine par La Presse, M. Duchesneau a affirmé qu'il « contactait tout le monde à Montréal », incluant les gens du

RCM. Et lors d'un point de presse qu'il a tenu hier, un deuxième en autant de jours, il a ajouté qu'il tentait effectivement d'enrôler Francis Hooper. « J'ai besoin de gens qui ont de l'expérience », a-t-il dit.

— Il a déjà recruté des gens pour vous, alors qu'il travaille pour le RCM, a lancé un journaliste. Est-ce un agent double ?

— J'ai demandé à M. Hooper de se décider rapidement. On ne peut pas jouer sur les deux tableaux à la fois, a répondu M. Duchesneau.

Hooper, un conservateur, milite dans le RCM depuis quelques années. Il s'occupe de l'ouest de la ville, alors que l'Est est plutôt sous la responsabilité du vice-président, Jean Baribeau. Le travail des deux hommes est chapeauté par Louise Roy.

M. Hooper connaît très bien Richard Le Lay, coordonnateur de la campagne de Duchesneau, un conservateur qui a déjà été l'attaché de presse de Robert Stanfield dans les années soixante-

dix. L'amitié entre les deux hommes pourrait expliquer en partie le changement de camp de M. Hooper.

Thérèse Daviau est restée muette et elle n'a pas rappelé La Presse. Selon son attaché de presse, Yanick Labrecque, elle voulait d'abord parler à M. Hooper avant de faire quelque déclaration que ce soit. Visiblement, elle n'a pas réussi à mettre la main sur lui.

Par contre, Michel Prescott, son rival dans la course au leadership, ne s'est pas gêné pour commenter abondamment toute cette histoire.

« Le RCM devrait congédier Hooper et il aurait dû le faire depuis longtemps, a-t-il affirmé. Il est déjà dans le camp de Duchesneau, c'est inacceptable ! Je ne comprends pas que Mme Daviau ait laissé faire ça. »

« Hooper ne partira pas seul, a-t-il ajouté. Il occupait une partie du terrain et il a mis sur

Voir DUCHESNEAU en A2

Cigarettes «hors taxes»: la SQ attend le feu vert des peacekeepers de Kahnawake

MARC THIBODEAU

La Sûreté du Québec vient de mettre au jour un important réseau «souterrain» de distribution de cigarettes, alimenté par un commerce de Kahnawake qui aurait revendu illégalement au cours des quatre dernières années près de trois millions de cartouches à des centaines de dépanneurs de la région métropolitaine.

La police provinciale s'abstient d'intervenir sur la réserve puisque les peacekeepers, qui couvrent ce territoire, refusent pour l'instant de les appuyer pour exécuter un mandat de perquisition ciblant le commerce en question.

« Nous leur avons soumis une demande d'assistance vendredi dernier. Mais la réponse se fait toujours attendre », a commenté hier le caporal Richard Bourdon, porte-parole de la SQ.

Le scénario, reconnaît-il, rappelle celui survenu en septembre dernier à Kahnawake. Le chef des peacekeepers, Warren Lahache, et le grand chef du conseil de bande, Joe Norton, avaient alors fait reculer la GRC et le SPCUM, qui souhaitaient faire une perquisition sur la réserve, en répétant qu'un tel geste entraînerait une effusion de sang.

Hier, M. Lahache a indiqué qu'il entendait négocier avec la SQ pour déterminer la marche à suivre dans ce dossier.

« La véritable solution est politique », affirme néanmoins le policier, qui envisage de soumettre la question au comité de liaison formé pour gérer les problèmes pouvant survenir entre la GRC, la SQ et les peacekeepers.

Hier, le représentant du conseil de bande au comité de liaison, qui regroupe aussi des représentants du ministère de la Sécurité publique et du solliciteur général du Canada, a indiqué qu'il n'était au courant de rien.

« Je n'ai pas été informé de l'existence d'un mandat de perquisition », a indiqué Arnold

Voir CIGARETTES en A2



PHOTO ALAIN ROBERGE, La Presse

Soutenir le livre

Le livre doit survivre, a déclaré hier Lucien Bouchard, en ouvrant les assises du Sommet sur la lecture et le livre convoqué par la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin. Trois cents personnes participent à Québec à ce Sommet sur le thème *Le temps de lire, un art de vivre*, qui se penche aujourd'hui, en cette Journée mondiale du livre, sur l'éveil à la lecture, les bibliothèques publiques, la sensibilisation à la lecture et la chaîne industrielle du livre. Lecteur compulsif, l'humoriste Daniel Lemire ne se livre pas uniquement à son penchant les jours de célébration. Il lit de quatre à cinq livres par semaine, surtout des polars, mais aime bien aussi Yves Beauchemin.

Autres informations en page D6

Le DPJ de Québec sévèrement blâmé dans l'affaire du «tyran de Beaumont»

GILLES NORMAND

du bureau de La Presse, QUÉBEC

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse jette un blâme sévère sur le personnel du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de Québec, l'accusant d'avoir «échoué lamentablement dans l'exercice de sa responsabilité» envers les enfants du «tyran de Beaumont», dont l'ainé a pour ainsi dire été martyrisé durant 13 ans.

La Commission, qui a institué une enquête dès septembre 1995, mais qui l'a interrompue jusqu'en février 1997 pour éviter d'interférer dans le processus judiciaire en cours, blâme le système de protection de la jeunesse en général, notamment pour le manque de cohésion de ses interventions, en raison d'un trop grand cloisonnement des informations dont on dispose.

Le rapport rendu public hier comporte un grand nombre de recommandations tendant à décloisonner l'information entre les or-



PHOTO PC

La vice-présidente de la Commission des droits de la personne, Céline Giroux, a dirigé l'enquête. À l'arrière-plan, le président de l'organisme, Claude Filion.

ganismes qui interviennent auprès des jeunes et à donner les outils nécessaires à une action adéquate et cohérente.

C'est d'abord à un véritable film d'horreur que donne lieu le rapport présenté par le président de la Commission des droits de la personne, Claude Filion, et par la vice-présidente, Céline Giroux, qui a dirigé l'enquête.

Celui qu'on a appelé « le tyran de Beaumont », dont l'identité ne peut être révélée pour protéger celle des enfants, est un homme de 37 ans qui a été condamné le 24 janvier 1997 à 22 ans de pénitencier pour avoir exercé des sévices exceptionnellement graves sur ses enfants et les deux femmes avec qui il a vécu entre 1981 et 1994.

Le rapport de la Commission cite d'abord des extraits des propos du juge André Cartier au bureau, concernant les traitements infligés à son aîné durant 13 années : « À l'âge de un mois,

Voir LE DPJ en A2

■ Autres textes en page B5

Bell va créer un nouveau réseau national pour ses clients d'affaires

MARTIN VALLIÈRES

Pressée de garder ses gros clients d'affaires face à la concurrence, Bell Canada se dotera d'une filiale qui établira l'équivalent d'un pipeline pancanadien de fibres optiques pour les communications informatiques à très haut débit.

Il s'agit d'un projet où Bell prévoit investir au moins 750 millions de dollars, sous forme de capital et de transfert d'éléments d'actif. L'une des cibles de ce projet : la forte croissance de la demande de communications de grande capacité

Voir BELL en A2

618

JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces
- index C2
- immobilier C2 à C4
- marchandises C4, C5
- emplois C5
- automobile C6 à C8

- affaires E3
Arts et spectacles D6 à D13
- horaire spectacles D8
- horaire télévision D10
- télévision D7

Bandes dessinées C4
Bridge C8
Décès C9
Économie E1 à E10
Éditorial B2
Êtes-vous observateur C2

Feuilleton C7
Foglia Pierre A5
Horoscope C3
Le monde C1, C10
Loteries A2, A4
Mots croisés C6

Mot mystère C7
Opinions B3
Politique B1, B4 à B6
Tabloïd Sports
- Philippe Cantin S7

ÉDITORIAL

Une bonne
nouvelle?
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO

Ciel variable en
après-midi
Max. 19, min. 5
Cahier Sports,
page 20



6 21924 98765 1

AIR CANADA

Tel-Aviv.
Tel qu'hier sans perdre de temps.

Dès le 19 mai 1998, Air Canada vous offre deux vols sans escale par semaine sur Tel-Aviv et le double des milles Aéroplan^{MD} jusqu'au 1^{er} juillet 1998.

Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de renseignements, téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 393-3333.

Suites de la une

Duchesneau veut recruter Daviau

DUCHESNEAU / Suite de la page A1

ped des organisations. Il y a des gens dans son giron qui vont certainement partir avec lui. »

Le départ de Hooper risque de donner, encore une fois, un coup dur au RCM qui a déjà été passablement ébranlé par de nombreux départs en novembre. Si, en plus, Thérèse Daviau et Louise Roy devaient lui emboîter le pas, c'est la survie même du RCM qui pourrait être en jeu.

Juste avant le congrès au leadership du parti, des rumeurs persistantes affirmaient que Mme Daviau songeait à conclure une alliance avec Jacques Duchesneau. Depuis sa victoire sur Michel Prescott, les rumeurs se sont atténuées, mais avec le départ de Hooper, elles risquent de repartir de plus belle.

Cigarettes «hors taxes»: la SQ attend le feu vert des peacekeepers de Kahnawake

CIGARETTES / Suite de la page A1

Goodleaf, qui ne croit guère à l'opportunité d'une intervention de la SQ sur la réserve.

Le grand chef du conseil de bande, Joe Norton, rencontré par *La Presse* sur la réserve, a sèchement refusé d'aborder le sujet. « Je n'ai rien à vous dire ! » s'est-il contenté de lancer.

M. Norton doit rencontrer bientôt le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, afin de discuter de ce dossier.

La porte-parole de M. Bélanger, Esther Boily, a indiqué hier que l'on attendait pour l'instant, au ministère, de connaître la ligne

de conduite qu'entendent adopter les peacekeepers. Qu'advient-il s'ils refusent d'aider ? « On verra », dit-elle.

En marge de ces développements, la SQ, qui a mené son enquête avec l'aide du ministère du Revenu, continuait hier d'inspecter des dépanneurs de la métropole qui faisaient « affaire » avec le commerce de Kahnawake.

Selon le caporal Bourdon, les cartouches de cigarettes étaient vendues en toute légalité par un grossiste au commerce de Kahnawake, qui bénéficiait d'une exemption fiscale, avant d'être revendues hors de la réserve sans que la taxe prévue par la Loi concernant l'impôt sur le tabac ne soit prélevée.

Chaque dépanneur revendait les paquets

au prix courant aux particuliers en empochant en totalité ou en partie la taxe économisée. Le gouvernement aurait ainsi été privé de millions de dollars de revenus.

Les dépanneurs ayant contrevenu à la loi — 196 avaient été identifiés hier par la SQ — s'exposent à une amende de 2000 \$ par infraction.

Ironiquement, le grossiste qui faisait affaire avec le commerce de Kahnawake échappera pour sa part à toute sanction, même s'il ne pouvait ignorer les ventes exceptionnelles réalisées par son client. « Il peut légalement vendre ses produits à Kahnawake », dit le caporal Bourdon.

Le DPJ de Québec sévèrement blâmé dans l'affaire du «tyran de Beaumont»

LE DPJ / Suite de la page A1

vous l'avez obligé à boire du lait bouillant, lui causant des blessures graves à l'intérieur de la bouche.

— En lui retenant les deux mains sous le robinet, vous l'avez ébouillanté (...) Les cicatrices sont visibles aujourd'hui

— Vous lui avez fait manger ses excréments, ses vomissures

— Vous l'avez privé de manger sur une base quotidienne

— Vous l'avez battu quotidiennement à

coups de bâton, coups de barre de fer sous les pieds et sur le corps, coups de pied, coups de poing sur tout le corps

— Vous l'avez frappé à une jambe avec un couteau. »

Et ainsi de suite. Refusant de conduire cet enfant à l'hôpital après lui avoir fait une blessure ouverte à la tête, le tyran avait obligé sa femme à coudre la blessure avec du vulgaire fil.

Le rapport indique que trois mois après la naissance de ce garçon, son cas était signalé au Directeur de la protection de la jeunesse de Québec. Après 13 ans d'une escalade de

violence jalonnée de 15 autres signalements, dont dix portaient sur les mauvais traitements infligés à l'ainé, le caractère insoutenable des conditions de vie des deux femmes et des sept enfants impliqués dans cette affaire était finalement reconnu. Les membres du personnel du DPJ ont retiré les enfants de leur milieu familial en octobre 1994 et s'employaient maintenant à en atténuer les séquelles dans la mesure où cela est possible.

Mais entre 1981 et 1994, le DPJ avait été alerté à 16 reprises au sujet des conditions de vie de l'un ou de l'autre des enfants. À dix de ces occasions, les faits signalés portaient

sur les mauvais traitements à l'ainé. Le DPJ a pris deux fois la décision de retirer l'ainé de chez lui, en 1989 et en 1993, mais après une période de 15 jours, il était remis à la garde de son père. La Commission s'est étonnée qu'on n'ait jamais saisi le tribunal de ce cas avant 1994, alors qu'un peu plus de 50 personnes du Centre des services sociaux de Québec sont intervenues directement ou indirectement auprès des enfants. On mentionne que 129 personnes de divers services ont eu à le faire.

On en conclut que l'information ne circulait pas entre les « intervenants ».

CLASSEMENT DES ÉCOLES

Précision sur l'école Marie-de-France et le collège Stanislas

■ Plusieurs lecteurs se sont étonnés que l'école Marie-de-France et le collège Stanislas ne figurent pas au classement des écoles publié hier sur la base des résultats obtenus aux derniers examens du ministère de l'Éducation par les élèves de quatrième et de cinquième secondaires. Le MEQ explique que Marie-de-France et Stanislas sont sous la responsabilité du gouvernement français. C'est la France qui embauche et rémunère les enseignants de ces deux écoles privées. C'est aussi la France qui impose des examens aux élèves et leur décerne un diplôme. Les jeunes ne subissent donc pas les examens du MEQ, qui ne fait que leur remettre une « attestation d'équivalence de niveau de scolarité » avant le cégep. Par ailleurs, si quelques écoles de premier cycle apparaissent au classement, c'est qu'un certain nombre de leurs élèves de troisième secondaire ont passé des examens de quatrième secondaire. Il s'agit généralement d'examens d'anglais langue seconde. Le fait que les élèves évalués dans ces écoles soient beaucoup moins nombreux qu'ailleurs — ils étaient 13 à l'école du Harfang, dans les Laurentides, et 94 à Poly-Jeunesse, à Laval — explique le taux de réussite et la moyenne très élevées de ces écoles.

Bell va créer un nouveau réseau national pour ses clients d'affaires

BELL / Suite de la page A1

que provoque l'essor du commerce électronique.

Bell Canada a déjà convenu de l'acquisition d'un important tronçon de fibres optiques récemment établi par le tandem Fonorola-Ledcor Industries entre Toronto et l'Ouest canadien. Le conseil d'administration de Bell a approuvé hier cette transaction estimée à 179 millions.

Mais pour étendre le réseau de sa future filiale à l'est de son marché actuel, en Ontario et au Québec, Bell Canada devra encore négocier des ententes avec des entreprises de téléphonie dans les Maritimes.

Ces ententes pourraient être assorties de prises de participation de leur part au capital-action de la future entreprise. Bell Canada entend toutefois en garder le contrôle majoritaire.

Bell Canada doit encore décider du nom et de l'emplacement du siège social de sa future filiale. Sa mise en exploitation est prévue pour l'automne prochain.

Les dirigeants de Bell demeurent toutefois évasifs quant aux objectifs financiers de la future filiale, quant aux revenus anticipés et aux parts de marché, par exemple.

Tout au plus, ont-ils indiqué hier en fin de journée, Bell Canada veut « la plus grande part de marché possible » d'un marché qu'on estime à 3 milliards par an dans trois ans, en 2001.

Dans le seul marché des communications de type Internet, la demande croît déjà au rythme accéléré de 10 % par mois, selon les dirigeants de Bell.

Et la grande clientèle commerciale, qui utilise de plus en plus des technologies de ce type pour ses communications, recherche aussi des fournisseurs qualifiés de type guichet unique. C'est le cas notamment des institutions financières, des grands distributeurs et des organismes du secteur public.

Par ailleurs, cette annonce de Bell Canada, hier, est survenue alors que les résultats publiés par sa société mère, BCE, montrent une autre baisse de ses revenus dans l'interurbain et des services de réseau.

Des années chaudes

Agence France-Presse
WASHINGTON

Les années 1997, 1995 et 1990 ont été les plus chaudes de l'hémisphère nord de la Terre depuis le début du XV^e siècle, une conséquence vraisemblable du récent phénomène de réchauffement de la planète, indiquent des travaux rendus publics hier par des climatologues américains.

En compilant toute une série de données aussi bien historiques que géologiques, l'équipe de Michael Mann et Raymond Bradley, de l'université de Amherst (Massachusetts), est parvenue à reconstituer les températures moyennes de chaque année depuis l'an 1400.

Ses résultats publiés dans la revue britannique *Nature* à paraître aujourd'hui indiquent ainsi que 1995 ou 1997, selon que l'on prenne en compte les températures au-dessus des terres et des mers séparément ou que l'on combine les deux, ont été les années les plus chaudes jamais enregistrées depuis le début du XV^e siècle. Au cours de ces deux années, la température moyenne de l'hémisphère nord a ainsi été supérieure d'environ 0,4 degré Celsius à la moyenne du XX^e siècle, fixée à un peu plus de 16 degrés Celsius.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911

Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 0-1-1
à quatre chiffres : 2-9-4-5
6/49 : 8-19-35-42-43-48 Compl.29
avec extra : 962808
Qc.49 : 10-17-33-35-40-46 Compl.32

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30 ;

■ à Joliette : organisée par les bénévoles avec la collaboration des Pionniers du téléphone d'Amérique, cathédrale (sous-sol), 2, rue Saint-Charles-Borromée, de 10 h à 20 h 30. Objectif : 400 donneurs ;

■ à Trois-Rivières : les Chevaliers de Colomb, conseil 1001, les Filles d'Isabelle conseil 1001, Le Pavillon Mgr St-Arnaud inc., 2850, boul. Royal, de 14 h à 20 h. Objectif : 200 donneurs ;

■ à Montréal : Masonic Order, Place Alexis-Nihon, 1500, rue Atwater, de 11 h à 20 h. Objectif : 225 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Votre vélo est-il prêt?

■ Le beau temps vous a fait sortir votre bécane plus tôt que prévu? Il ne faut pas hésiter pour autant à faire une bonne mise au point. C'est une opération essentielle pour assurer votre sécurité et tirer le meilleur de votre vélo. L'équipe de Géo Plein Air vous proposera quelques conseils qui vous éviteront bien des grincements de roues... et de dents, demain, dans le Week-end sportif du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

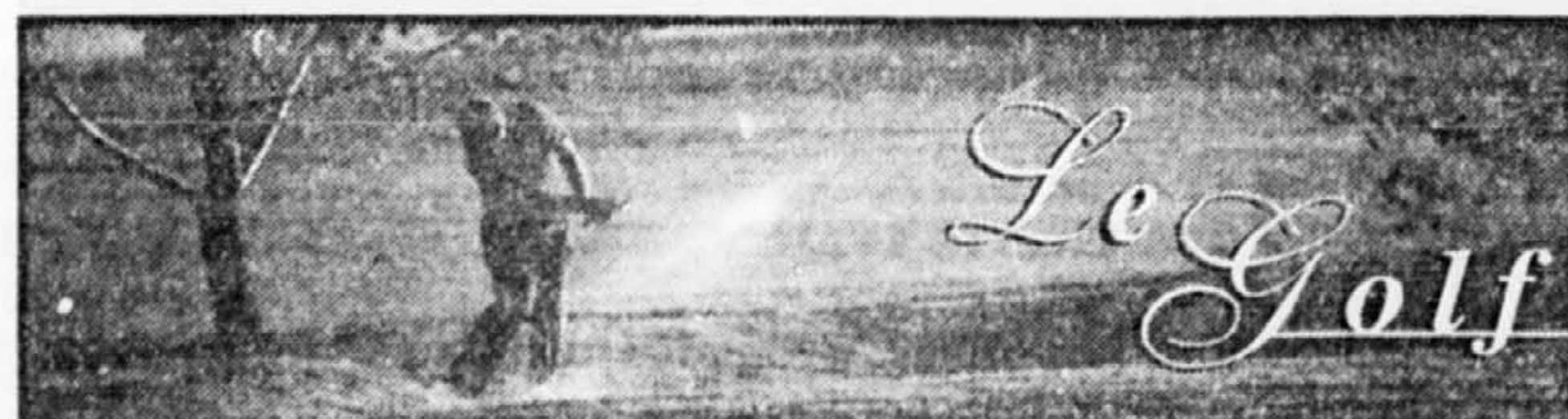
Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans cent ans?

En vingt-quatre heures, Jean Charest a fait une volte-face à propos du déficit zéro. A-t-il bien fait? A cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 75 %
Non: 25 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



Le Golf...pour un bon départ !

Ne manquez pas ce cahier spécial samedi dans

La Presse

Le mot du jour
couler

■ L'emploi de ce verbe dans la locution *couler des informations* est un anglicisme (*to leak information*). En français, on dira plutôt qu'on *dévoile*, qu'on

révèle, qu'on *dévoile*, qu'on *rend publics des renseignements*.

— Le motard Stéphane Gagné savait qu'on avait divulgué des renseignements compromettants à son sujet.

Paul Roux

♦ A 3
Thule - Yakima
Rive-Nord: 967-7225
Rive-Sud: 445-3939
VENTE LOCATION ÉCHANGE
SPECIALISTE SUPPORTS

AUTORACK
INTERNATIONAL

Une déflagration fait 30 blessés à St-Laurent

L'explosion d'un four industriel de fabrication de freins à l'origine du drame

YANN PINEAU

L'explosion d'un four industriel dans un atelier de fabrication de freins à Saint-Laurent a fait hier une trentaine de blessés parmi les travailleurs de l'atelier Fasa Friction Laboratories, situé au 6035, Côte-de-Liesse, tout juste derrière le magasin IKEA.

L'explosion s'est produite vers 13 h pour une raison encore inconnue. Trois personnes, qui se tenaient vraisemblablement près du four, ont été projetées dans les airs et ont été grièvement brûlées, a indiqué le commandant Marc Parent, de la police de la CUM.

Parmi elles, le propriétaire de l'atelier, qui repose au service des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Au total, 35 personnes ont été traitées par les ambulanciers d'Urgences Santé, dont 22 qui ont été transportées dans des hôpitaux montréalais. La plupart souffraient de problèmes respiratoires causés par la fumée dense qui s'est dégagée après un début d'incendie consécutif à l'explosion.

Une cheminée est même tombée

« On a entendu un gros boum et on a vu de la fumée et des flammes sortir par les tuyaux de ventilation, a raconté hier André Murray, qui travaillait dans la cour de chargement de la compagnie Affiliated, directement derrière l'atelier de Fasa Friction. Il y a même une cheminée qui est tombée. On a appelé tout de suite le 911. »

Donald Robert et Sylvie Marino, qui travaillent au centre d'appel d'IKEA, presque en face de l'atelier, ont également entendu une forte explosion.

« Ça a tremblé tellement fort qu'un calendrier est tombé du mur », a dit M. Robert.

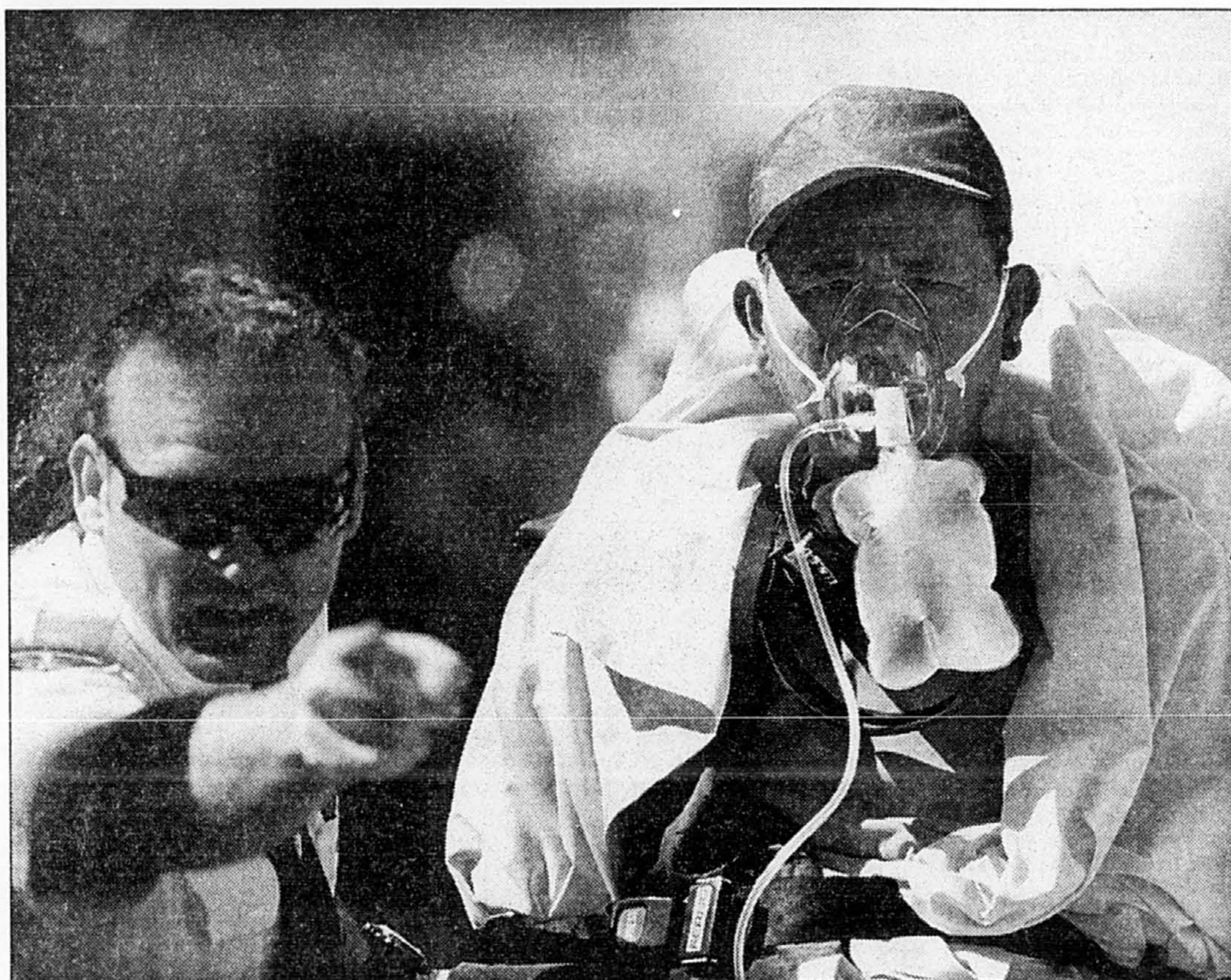


PHOTO PIERRE-PAUL POULIN, Agence Magna

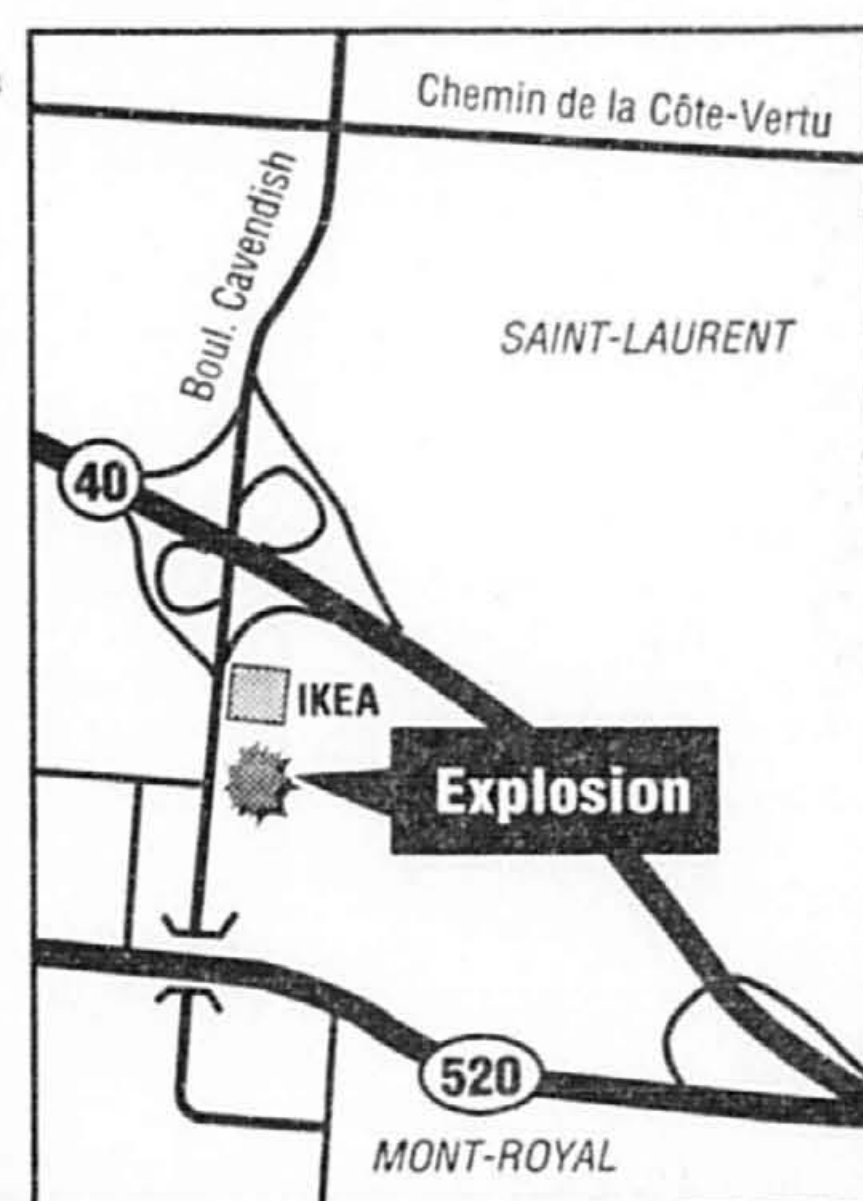
Trente-cinq personnes ont été traitées par les ambulanciers d'Urgences Santé, dont 22 ont été transportées dans les hôpitaux. Trois personnes qui ont été projetées dans les airs et grièvement brûlées sont au service des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu.

Les installations de Fasa Friction sont composées de plusieurs ateliers en enfilade, perpendiculaires à la Côte-de-Liesse. Les employés qui travaillaient dans les ateliers jouxtant celui où a eu lieu l'explosion ont entendu la déflagration, mais n'ont rien vu d'autre.

L'un d'eux a dit qu'habituellement, une cinquantaine de personnes travaillent dans l'atelier où était le four.

Selon Jean Leduc, un autre travailleur, plusieurs employés refusaient de travailler près du four.

Le directeur des pompiers de Saint-Laurent, Charles St-Onge, a déclaré hier qu'il s'agissait du troisième accident en deux ans impliquant ce four. Le dernier a eu lieu en décembre. Aucun de ces accidents n'avait toutefois eu les conséquences dramatiques d'hier.



Infographie La Presse

La CSST sur les lieux

À la Commission de la santé et de la sécurité du travail, un porte-parole, Gilles Daigle, a dit que le seul accident enregistré à cet endroit par son organisme avait eu lieu en 1995.

Il n'a pu préciser la nature de l'accident, mais il a indiqué que deux inspecteurs de la CSST ont commencé à enquêter sur l'accident d'hier.

Des employés ont rapidement coupé le gaz après l'explosion par mesure préventive, mais le gaz n'est pas mis en cause dans l'accident, a indiqué hier Stéphane Bertrand, porte-parole de Gaz Métropolitain.

Le four qui a explosé fonctionne en effet uniquement à l'électricité. Il servait à chauffer des plaquettes de frein à une étape de la production.

Fasa Friction n'a fait aucun commentaire sur l'accident, hier.

Une firme d'ingénieurs très choyée par la Ville

GILLES GAUTHIER

La firme Lalonde, Girouard, Letendre (LGL), qui a reçu de la Ville de Montréal des contrats sans appel d'offres pour la réfection des ponts des Îles et de la Concorde, en a même obtenu un pour un autre projet... après avoir perdu l'appel d'offres. Il s'agissait des réparations au tunnel Saint-Rémi et au passage inférieur du boulevard Pie-IX.

Dans ce cas également, l'accord initial a été « allongé » (tout comme la facture) et a été suivi d'ententes qui ne respectaient pas les normes municipales sur l'attribution des contrats. La note totale est ainsi passée de 230 000 \$ à 792 000 \$.

L'appel d'offres, lancé en 1994, ne précisait pas la nature des travaux qui devaient être effectués et fut remporté par la compagnie Laboratoire de construction 2000, LGL se classant deuxième. Le devis d'appel d'offres prévoyait qu'à la discrétion de l'administration, le contrat pouvait être scindé, les deux premiers en recevant la moitié. Ce qui fut fait.

L'entente avec LGL, entérinée par le conseil municipal le 7 juin 1994, comprenait trois volets : 100 000 \$ pour le tunnel Saint-Rémi, 53 000 \$ pour le tunnel Pie-IX et 77 000 \$ pour des « réfections diverses ».

Pour le tunnel Saint-Rémi, l'enveloppe fut accrue de 50 000 \$ en décembre 1995 afin que LGL puisse terminer son mandat de surveillance des travaux de réfection de

l'ouvrage. Pour la deuxième phase, la réfection des approches, le contrat fut augmenté en février 1996 de 450 000 \$ (pour un total de 600 000 \$), ce qui permettait, expliquait-on, « d'éviter les délais administratifs rattachés aux procédures d'appels d'offres ».

Dans le cas du tunnel Pie-IX, les prévisions originales furent plus que doublées, le montant de l'entente passant en juillet 1995 de 53 000 \$ à 115 000 \$. On expliqua que le projet avait été modifié, que les travaux de surveillance avaient été entrepris par LGL et qu'il serait conséquemment « inopportun de procéder à un nouvel appel d'offres ».

Les normes édictées par la Ville prévoient un appel d'offres pour tout contrat d'ingénierie supérieur à 30 000 \$.

Pour les ponts des Îles et de la Concorde, le contrat original de 450 000 \$ avait été prolongé et suivi d'ententes sans appel d'offres pour atteindre finalement, selon le Service des Travaux publics, 3,3 millions. La facture totale de ces deux ouvrages et des structures connexes (pont du Cosmos, jetée MacKay, passages et rampe de l'île Sainte-Hélène) s'élèvera selon le service à 37 millions, dont 21,7 millions auront été payés par la Ville, 11,3 millions par le Casino et 2 millions chacun par Québec et Ottawa.

Ces travaux seront terminés cette année.

Verglas : Montréal aura plus d'aide que prévu

GILLES GAUTHIER

Le Conseil des ministres adoptera au cours des prochaines semaines un décret prévoyant une aide gouvernementale pour les « équipements municipaux » touchés par la tempête de pluie verglaçante de janvier dernier.

Ce qui réjouit le maire Pierre Bourque, qui affirmait hier que ce nouveau programme permettra entre autres le paiement par Québec des coûts de réparations à la Biosphère et le prolongement de la période pendant laquelle les soins apportés aux arbres seront remboursés. Le décret sera présenté par le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, dont l'attachée

de presse, Renée-Claude Boivin, a confirmé les intentions.

Le premier décret sur l'aide aux municipalités avait été déposé par le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, et s'arrêtait aux mesures d'urgence. Par exemple, seuls le ramassage des branches et l'émondage des arbres qui pouvaient mettre les personnes en danger étaient remboursés. Celui de M. Trudel ira beaucoup plus loin et comprendra la réhabilitation de ces végétaux. Des équipements tels les lampadaires pourraient par ailleurs être inclus. Ce nouveau programme permettra à la Ville de se faire rembourser une plus grande partie de la facture de 115 millions présentée à Québec.

AILES

LES AILES DE LA MODE



Indispensable, la robe tout coton
Ralph Lauren, 54,95 \$.
Noire ou grise.

ESPRIT

Pratique, la robe 100% coton avec
col en V de Esprit, 44,95 \$.
Marine ou noire.



Tendance, la robe courte en coton
de Tommy Hilfiger, 49,95 \$.
Marine ou grise.

MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY



Le juge Michel H. Houle blanchi par ses pairs

YVES BOISVERT

Le fait d'avoir manqué de transparence comme avocat n'entache pas l'intégrité du juge municipal Michel H. Houle, vient de conclure le Conseil de la magistrature du Québec.

Le juge Houle, condamné par le comité de discipline du Barreau à 600 \$ d'amende pour avoir caché à une cliente un « cadeau » d'avocats américains, était trainé devant un comité du Conseil de la magistrature pour la même raison.

C'est que le juge Houle, de Drummondville, est juge à temps partiel, comme tous les juges municipaux au Québec (sauf à Québec, Laval et Montréal). Il a donc été poursuivi comme avocat et comme juge. Depuis sa condamnation au Barreau, il a abandonné la profession d'avocat et se consacre uniquement à la cour municipale.

Un groupe d'avocats anonymes de sa région avait dénoncé le juge Houle au ministre de la Justice, Serge Ménard, qui avait référé la plainte au Conseil de la magistrature.

Les faits remontent à 1988. L'avocat Houle reçoit le mandat de représenter un orphelin dont les parents sont morts dans un accident d'auto dans l'État de New York. M^e Houle réfère le dossier à des avocats new-yorkais et ceux-ci obtiennent un règlement d'un million de dollars.

Après le règlement, l'avocat envoie, en 1993, un compte d'honoraires de 50 000 \$ plus les taxes (5840 \$) à la mère adoptive de l'enfant. Elle refuse de payer. Il la poursuit. Interrogé pour cette poursuite, M^e Houle révèle pour la première fois que les avocats américains lui ont donné 41 000 \$ US pour avoir référé le dossier. Il a déposé cet argent dans un compte aux îles Caïmans (ce qui lui causera des ennuis avec le fisc par la suite). L'avocat Houle abandonne sa poursuite après cette révélation.

Devant ses pairs, il a expliqué que dès le départ, il avait été con-

venu entre le grand-père de l'enfant et lui-même que les honoraires seraient de 100 000 \$. Comme il avait reçu du grand-père une avance de 10 000 \$ et des Américains 41 000 \$ US, il estimait juste d'envoyer une facture de 50 000 \$.

Un groupe d'avocats anonymes avait dénoncé le juge Houle au ministre de la Justice, Serge Ménard, qui avait référé la plainte au Conseil de la magistrature.

Les Américains, qui ont touché 250 000 \$ US d'honoraires, ne lui ont pas envoyé d'honoraires, mais un simple cadeau pour avoir eu la gentillesse de référer ce dossier, a-t-il expliqué.

L'avocat du Conseil, Daniel Chénard, laissait entendre qu'une destitution pourrait être pertinente dans les circonstances. Certes, reconnaît le comité d'enquête du Conseil, M^e Houle a manqué de transparence face à la mère adoptive de l'enfant.

Mais les circonstances atténuent la gravité de la faute : ce n'étaient pas des honoraires obtenus pour le travail, mais uniquement pour avoir référé le dossier, écrit le comité. Le comité ob-

serve aussi que l'avocat Houle a respecté l'entente verbale avec le grand-père quant aux honoraires et a, apparemment, réduit son compte de l'argent reçu des Américains.

Il n'y a eu « ni fraude ni malversation, personne n'a été privé de quoi que ce soit, si ce n'est que les avocats américains ont réduit d'autant le montant de leurs honoraires », conclut le comité.

D'ailleurs, selon le comité, le fait que le comité de discipline des avocats n'ait infligé qu'une amende minimale de 600 \$ indique « sans doute le peu de gravité du geste ».

Une personne impartiale raisonnablement informée de cette affaire ne pourrait pas douter de la capacité du juge d'accomplir ses fonctions, conclut le comité. Le comité estime enfin que les motivations des dénonciateurs anonymes, faisant référence à des aspects politiques, fait croire qu'ils étaient motivés par des « intérêts personnels » plus que par l'image d'intégrité de la magistrature.

Il n'y aura donc ni destitution ni même réprimande : le comité estime la plainte « non fondée ».

Le juge Duguay blâmé pour avoir été ivre au volant

YVES BOISVERT

Le Conseil de la magistrature du Québec vient d'adresser une réprimande au juge Gérard Duguay, de la cour municipale de Montréal, qui a été arrêté l'été dernier en état d'ivresse au volant.

Le juge Duguay avait reconnu sa culpabilité dès sa comparution, le 26 septembre 1997, et été condamné à 500 \$ d'amende. Son permis a

été suspendu pour un an par la SAAQ.

C'est la deuxième fois qu'un juge québécois est traduit devant ses pairs pour un événement semblable. Le seul précédent — celui de la juge Céline Pelletier, de la Cour du Québec — avait aussi donné lieu à une réprimande.

Le comité du Conseil chargé d'étudier ce dossier a suivi la décision dans l'affaire Pelletier. Pour

qu'un juge soit destitué, comme le réclamait l'ex-avocat Yvon Descôteaux pour le juge Duguay, il faut que « sa conduite, en plus d'une occasion, révèle un défaut de comportement incompatible avec la fonction judiciaire ».

La commission d'un « acte isolé », comme ici, en dehors de l'exercice des fonctions, reconnu par le principal intéressé et traité selon les critères judiciaires habi-

tuels, n'est pas de nature à rendre le juge Duguay inhabile à siéger. Sa capacité de siéger n'est pas en cause, en somme, de conclure les cinq membres du comité d'enquête du Conseil.

Une réprimande est toutefois de mise, car le juge Duguay a tout de même manqué de réserve dans son comportement public, portant atteinte à l'intégrité de la magistrature, conclut le comité.

L'EXPRESS DU MATIN



Tué par une auto

■ Manuel Lauro, l'homme de 75 ans qui a été heurté mardi soir par une auto à l'angle des rues Jarry et Boyer, est mort dans la nuit de mardi à hier à l'Hôpital général de Montréal. En tentant de traverser la rue Jarry, M. Lauro avait évité une voiture qui venait vers lui, mais a été heurté par une autre qui arrivait dans le même sens. Il avait subi de graves blessures à la tête.

Policier blessé

■ Un policier de la CUM s'est blessé au dos vers 4 h hier quand sa voiture est entrée en collision avec un lampadaire alors qu'il pourchassait un voleur d'auto. La poursuite avait commencé sur la voie de service de l'autoroute Métropolitaine près du boulevard du Roi-René. L'accident est survenu plus à l'est, aux environs du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Le voleur court toujours. Le policier est sorti de l'hôpital hier matin.

Jeune homme blessé

■ Un jeune homme de 19 ans a été gravement blessé à la tête hier, vers 18 h 30, à Laval, quand il a été heurté par une camionnette alors qu'il tentait de traverser le boulevard Sainte-Rose. Selon la police, le jeune homme venait de descendre d'un autobus à l'intersection de la 10^e Avenue dans le quartier Fabreville lorsqu'il a décidé de traverser le boulevard sur sa planche à roulettes. Il repose actuellement à l'hôpital et on ignore encore s'il survira à ses blessures.

Voleur recherché

■ Un homme soupçonné d'avoir effectué le 7 avril un vol à main armée à la succursale de la Banque Laurentienne du 5677, avenue du



Le suspect

Parc, à Montréal, est recherché par la police. L'individu aux cheveux poivre et sel, âgé d'environ 45 ans, pesant environ 60 kg et mesurant environ 1,68 m, s'est présenté à la caisse et a dit à une caissière qu'il avait perdu sa carte de guichet automatique. La dame est allée chercher des papiers et quand elle est revenue, il a sorti un revolver de sa serviette et lui a dit : « Vite, grouille-toi ! » L'homme était vêtu d'un coupe-vent pâle, d'un pantalon foncé, de souliers noirs et de chaussettes blancs. Cet individu aurait commis une dizaine d'autres vols dans des banques de la région. Toute information peut-être transmise à la police en composant le 280-2065.



AVALON 1998

QUAND LA RAISON VOUS DONNE DES AILES.

La Toyota Avalon 1998. Une berline pleine grandeur qui ne se lasse pas de vous rappeler que la conduite est avant tout une question de plaisir. Une conception tournée vers les performances avec moteur V6 de 200 ch,

transmission automatique 4 rapports à surmultipliée à commande électronique, suspension indépendante aux 4 roues, régulateur de traction et roues en alliage d'aluminium. Des aménagements de confort comprenant radiocassette AM-FM à 7 haut-parleurs et lecteur de disques compacts, sièges à réglages assistés pour le conducteur et le passager avant, rétroviseurs chauffants à télécommande assistée, contrôle automatique de

la température, indicateur de température extérieure, volant inclinable, glaces assistées et verrous de portières assistés. Des caractéristiques de sécurité incluant freins ABS, régulateur de traction, coussin gonflable pour

le conducteur et le passager avant, phares antibrouillards, accueil sans clé et système de dissuasion de vol. Sans oublier la qualité et la fiabilité légendaires de Toyota. Avalon 1998. Elle saura satisfaire votre idée du plaisir et, grâce à son plan de location, votre sens de la réalité.



1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca

TOYOTA AVALON XLS
ENTIÈREMENT ÉQUIPÉE
LOUEZ À PARTIR DE
495\$*
PAR MOIS PENDANT 48 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
AVEC ACOMPTÉ DE SEULEMENT 4 850 \$

PRENEZ LES CHOSES EN MAIN AVEC LE FINANCEMENT 50/50 - EFFECTUEZ UN VERSEMENT DE 50 % À L'ACHAT ET FINANCEZ LE SOLDE À 0 % D'INTÉRÊT SUR 24 MOIS**



Toyota Canada s'engage à vous fournir une information complète sur la location-bail. Voyez votre concessionnaire Toyota pour plus de détails. *Plans de location de Toyota Credit Canada Inc. Approbation du crédit requise. Offres valables sur modèles 1998 neufs, loués et livrés avant le 31 mai 1998. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Inclut un total maximum de 700 \$ de frais de transport et de préparation. En fonction d'une location de 48 mois sur l'Avalon XLS (modèle BF17BP-B à transmission automatique) avec acompte de 4 850 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 575 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 28 610 \$ et prix de l'option d'achat de 20 375,67 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,15 \$/km s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. **Exemple de financement : Prix d'achat de 40 000 \$ avec versement d'un acompte de 20 000 \$, le solde de 20 000 \$ étant financé à 0 % TPA avec des mensualités de 833,33 \$ pendant 24 mois. Frais d'emprunt de 0,00 \$. Obligation totale de 40 000 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.



loto-québec résultats	
Tirage du 98-04-22	
1 ^{er} numéro 905543 10 000 \$	2 ^e numéro 228884 10 000 \$
3 ^e numéro 403888 10 000 \$	4 ^e numéro 980547 100 000 \$
Ces 4 numéros gagnants sont décomposables	
Tirage du 98-04-22	
8 19 35 42 43 48	
Numéro complémentaire: 29	
Tirage du 98-04-22	
10 17 33 35 40 46	
Numéro complémentaire: 32	
GAGNANTS LOTS	
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	17 500,00 \$
4/6	847 50,00 \$
3/6	17 252 5,00 \$
Ventes totales: 614 166,50 \$	
Tirage du 98-04-22	
2 4 7 16 19	
24 26 30 32 33	
40 41 45 49 56	
61 66 67 68 69	
NUMÉRO 962808	
Tirage du 98-04-22	
3 4	
011 2945	
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	

Bavures à Chiang Mai

Chiang Mai, dans le nord de la Thaïlande, est à la fois une jolie petite ville touristique et la capitale mondiale du trafic de l'héroïne. On y croise aussi bien le junkie venu se faire bronzer au brown sugar que les mandataires des grandes mafias du monde, en dîner d'affaires avec les Chinois des triades qui contrôlent le Triangle d'or.

La loi thaï sur la dope est curieusement faite, la peine de mort pour plus de 100 grammes, mais pas d'accusation pour conspiration de trafic. Il faut être pris la main dans le sac au moment de la transaction. Ou avoir la dope sur soi. Ça change le climat, ça fait la différence entre Cali ou Medellín et Chiang Mai. Vous n'avez pas trop l'air d'un flic ? Vous avez le fric ? Deux kilos d'héroïne ? Pas de problème. De toute façon, le type qui empoche le fric ne risque rien. Si ses employés, des filles le plus souvent, se font pincer et le dénoncent, pas grave, la loi ne permet pas de remonter jusqu'à lui et de l'accuser.

C'est ce que Max a répété cent fois aux faux maffieux qui le pressaient de lui présenter ses contacts : Je n'ai pas de contact. À Chiang Mai, pas besoin de contact. Y'a qu'à demander à n'importe quel chauffeur de taxi.

Max était trop gelé pour se poser la question qui l'eût sauvé : comment ces soi-disant affranchis pouvaient-ils le prendre pour un vrai trafiquant ? Max était un junkie et un junkie ne refuse pas des vacances payées dans le Triangle d'or.

En arrivant à Bangkok, Max n'a évidemment pas remarqué qu'il était attendu et filé. Il est allé passer la nuit dans un guesthouse de junkies. Il a pris l'autobus le lendemain pour Chiang Mai où il a retrouvé ceux qu'il prenait pour des tueurs, les Bennett, Flanagan, Girdlestone et Jack Dop, l'undercover team de la GRC au grand complet.

Max ne connaissait personne à Chiang Mai. Son revendeur à Montréal lui avait bien parlé d'un portier dans un hôtel, Max avait apporté la photo du revendeur, mais la filière a vite avorté. Il a finalement fait affaire avec des filles. Des inconnues. Présentées par un chauffeur de taxi. La filière de tout le monde. Les filles ont demandé à voir la couleur du fric. Jack Dop leur a montré les liasses. Puis les faux maffieux se sont rendus dans un garage pour voir la dope. À un moment donné, une des filles a tassé Max dans un coin : « Es-tu sûr que tes amis ne sont pas des flics ? Sont bizarres. Et il y a plein de flics thaï en civil qui rôdent autour d'eux »...

Max l'a rassurée. Rendez-vous est pris pour le lendemain soir, près de la statue d'un bouddha dans le parking d'un cinéma. À l'heure dite, arrive un pick-up Datsun bleu. Une fille au volant, une autre sur le siège du passager. Un gars en arrière dans la boîte du pick-up. C'est lui qui a les deux kilos. Bennett et Flanagan sautent dans la boîte. Police !

À 60 mètres de là, au même moment, Girdlestone s'est jeté sur Max qui s'éloignait tranquillement. I got you, motherfucker ! Il le maintient à terre, un genou dans le dos. Arrêt sur l'image.

Normalement, tout aurait dû finir là. Les flics de la GRC remettaient les prisonniers aux flics thaïs déployés alentour, et le lendemain on aurait appris dans les journaux canadiens que la GRC en collaboration avec la police thaïlandaise avait démantelé un important réseau, saisi pour 53 ou 200 millions d'héroïne destinée au marché canadien, et ar-



Pierre
FOGLIA

des chauffeurs de taxi de Chiang Mai. On n'aurait jamais su non plus que le dangereux trafiquant n'était qu'un junkie qui se trouvait à 60 mètres de l'action. Qu'il n'avait jamais eu l'argent ni la dope dans ses mains. Tout le monde, sauf sa mère, l'aurait oublié dans sa prison thaïlandaise.

Personne ne se serait demandé ce que des flics canadiens étaient allés foutre en Thaïlande. Ils seraient rentrés à Vancouver après leur rodéo aux frais des contribuables. Ils auraient montré à leurs blondes des photos de Chiang Mai où on les aurait vus devant la statue du bouddha, avec les suspects arrêtés. Un peu comme des photos de chasse.

Ça aurait dû se passer comme ça. Mais ça ne s'est pas passé comme ça.

Quand Bennett et Flanagan ont sauté dans la boîte du Datsun bleu en criant police, le Thaï qui avait la dope s'est battu avec Flanagan. Le pick-up a démarré en trombe. Flanagan est tombé. Il s'est tué.

C'est la version de la police.

Il y en a une autre. Max a entendu un coup de feu. Pendant que Girdlestone le maintenait dans la boue, l'officier de liaison de l'ambassade du Canada à Bangkok, qui

participait aussi à l'opération, a crié à Girdlestone : « One of us got shoot, one of us got down ! » Et le Bangkok Post du lendemain, citant les autorités de l'hôpital de Chiang Mai, rapportait que le caporal Flanagan avait été tué d'une balle à la base du cou.

Qui a tiré ? Les suspects n'étant pas armés, il faut bien que ce soit un policier. Un coup de feu accidentel alors ? Impossible, les policiers ont déclaré sous serment qu'ils n'avaient pas d'armes, et des policiers ne mentiraient pas sous serment quand même. D'ailleurs, ils prétendent que cette balle dans la nuque est une invention des journalistes. Vous savez comment ils sont, les journalistes...

Derek Flanagan, 35 ans, laissait dans le deuil une femme et trois jeunes enfants.

Max a été ramené de Chiang Mai à Bangkok dans le même petit avion que les policiers. On l'avait assis au fond, à côté du cercueil de Flanagan. Personne ne disait un mot. À un moment donné, Max a crié par-dessus le bruit des moteurs : « Pourquoi ? » Et un peu plus tard encore : « C'est vous qui l'avez tué, votre copain. »

L'hiver suivant, les policiers de la GRC sont revenus à Bangkok pour témoigner dans le procès de Max. Ils se sont trompés plusieurs fois sur les faits. C'est pas vrai, hurlait Max. Taisez-vous, l'a fermé le juge, taisez-vous, les policiers ne mentent jamais.

En sortant du tribunal, Jack Dop a envoyé une claque dans le dos de Max en lui lançant un sardonique : Good luck, frenchie. Et Girdlestone l'a pris en photo, les chaînes aux pieds.

Quelques mois plus tard, Max était condamné à mort.

SAMEDI : Qui police la police ?

EN BREF

Tarifs de taxi

Dans une décision rendue publique hier, la Commission des transports du Québec fait savoir que certains tarifs applicables au transport par taxi augmenteront sous peu. Selon cette décision, la tarification au taximètre s'appliquera prochainement de la façon suivante : 2,25 \$ au moment de la prise en charge du client, tel qu'actuellement ; 1,10 \$ par kilomètre parcouru avec le client, au lieu de 1 \$ maintenant ; 40 cents par minute d'attente, plutôt que 37 cents aujourd'hui. Ces prix continueront d'inclure la TPS et la TVQ. Si on exclut le tarif de départ pour lequel ce sera le statu quo à 2,25 \$, l'augmentation moyenne s'établira à 7,75 %. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 15^e jour suivant celui de sa publication dans la Gazette officielle du Québec. La Commission fera d'ailleurs connaître la date exacte d'entrée en vigueur de la nouvelle tarification, dès que la date de la publication sera connue.

Château Mont-Tremblant

Les quelque 250 membres du personnel de l'hôtel Château Mont-Tremblant, dans les Laurentides, sont retournés au travail hier après quatre jours de grève, fait savoir René Moreau, directeur régional des Travailleurs canadiens de l'auto (FTQ). La raison principale à l'origine de la grève, soit le congédiement du président du syndicat local, André Melançon, a été soumis à un arbitrage accéléré.

SOLDE DE TISSUS

JUSQU'À

50% DE RABAIS

- Tissus Élégance, un magasin de tissus Européens célèbre dans le monde entier, sera à Montréal pour une journée seulement, soit le Samedi 25 Avril prochain.
- Plus de 1000 coupons des plus beaux tissus de laine, de soie, de coton et de lin Européens.

En vedette: Les Couturiers
Armani, Ungaro, Valentino & Versace

UNE JOURNÉE SEULEMENT
LE SAMEDI 25 AVRIL DE 9h A 16h

HOLIDAY INN MONTRÉAL POINTE CLAIRE

6700 ROUTE TRANSCANADIENNE (40)

A L'ANGLE DU BOULEVARD ST-JEAN

(EN FACE DU CENTRE FAIRVIEW)

MODALITÉS DE PAIEMENT: COMPTANT • VISA • MASTERCARD

Tissus Élégance

VANCOUVER • TORONTO • LOS ANGELES

LOUIS VUITTON
...l'élégance éternelle



Malsherbes \$1,070
Existe également en toile Monogram
et en cuir Epi \$1,060-\$1,290

Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest
514-849-6520

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Les meilleurs prix garantis*

Aventure Electronique Inc.

FAITES VOTRE PRIX!

Sur tous les produits spécialement identifiés

- Votre offre ne peut être combinée à aucune autre promotion.

Veillez présenter ce coupon à nos spécialistes

COUPONS DISPONIBLES EN MAGASIN

Détails en magasin.

Des centaines de produits spécialement identifiés!

Des économies incroyables!

4 jours seulement

*** DÉBUTE AUJOURD'HUI ***

C'est la **SUPER VENTE**

\$VIENS FAIRE TON PRIX\$

DANS TOUS NOS DÉPARTEMENTS

plus **SUPER TIRAGE**



5 vélos de montagne «AUTOBIKE» offerts par EPSON®

aucun achat requis
tirage le 22 mai 1998

val. : 500\$_{ch}

VENTE ET CONCOURS VALABLES DANS LES MAGASINS PARTICIPANTS SEULEMENT:

*Aventure Electronique se réserve le droit de refuser toute offre. Règlements du concours disponibles dans les magasins participants. Durant 15 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

REPENTIGNY	BROSSARD	CENTRE FAIRVIEW	CHATEAUGUAY	DÉCARIE	DRUMMONDVILLE	LASALLE	LAVAL	LONGUEUIL	MONTRÉAL	ST-LÉONARD	SHERBROOKE	TROIS-RIVIÈRES	ST-HUBERT	ST-HYACINTHE
Galeries Rive-Nord (514) 581-1300	8100 boul. Taschereau (514) 923-8100	Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815	19 boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-2005	6800 boul. Desjardins, Carré Doré (514) 733-6900	Carréfour Super Carnaval (819) 472-3124	7800 boul. Newman (514) 595-7800	3556 Autoroute 440, Décor 440 (514) 686-3956	3714 Chemin Chambly (514) 674-3714	3520 boul. St-Joseph E. (514) 255-3520	4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550	3280 boul. Portland (819) 346-6633	Carréfour Trois-Rivières-Ouest (819) 691-4520	3839 boul. Taschereau (514) 445-1011	2125 boul. Casavant O. (514) 771-2125

Montréal métro

Adolescents blessés à la machette et à la hache

YANN PINEAU

Deux garçons de 14 ans ont été gravement blessés à coups de machette et de hache, hier matin, par une dizaine de jeunes, à la sortie de l'autobus de la STCUM les menant à l'école.

Selon le lieutenant-détective Yves Riopel, de la section antigang de la police de la CUM, les deux victimes et leurs agresseurs étaient dans le même autobus, un peu avant 9 h. Quelques secondes après être descendus de l'autobus, à l'angle du boulevard Créma-

zie et de la rue Molson, les deux garçons ont été rejoints par la bande de jeunes sous l'autoroute Métropolitaine et ont été sauvagement agressés.

Heureusement, les agresseurs faisaient hier l'objet d'une filature des policiers de l'antigang, qui surveillent cette bande depuis quelques mois. Selon M. Riopel, il s'agit d'un gang de jeunes Asiatiques connu sous le nom de Black Dragon. Le groupe se spécialise dans le commerce de stupéfiants et l'extorsion, principalement dans le quartier Centre-Sud.

Témoins de l'agression, les policiers sont tout de suite intervenus pour stopper les agresseurs. Ces derniers ont toutefois eu le

temps d'infliger de graves blessures aux deux adolescents.

L'un des deux a eu trois doigts de la main droite sectionnés, en plus de subir des lacerations au poignet droit et à l'épaule droite. L'autre a reçu un coup de hache dans le dos, à moins d'un centimètre de la colonne vertébrale. Les deux garçons ont été transportés à l'hôpital et on ne craint pas pour leur vie. Hier, des médecins tentaient de rattacher les doigts sectionnés.

Sur les dix assaillants, la police est parvenue à arrêter hier six mineurs (deux âgés de 17 ans et quatre de 16 ans). Les quatre autres sont activement recherchés. Six machettes et une hache ont été saisies.

Selon M. Riopel, les deux victimes ne

semblent pas connaître leurs agresseurs et ne voient qu'une seule explication à ce déchaînement de violence : lundi, dans un autobus, les deux jeunes auraient atteint par accident une jeune Asiatique au visage avec un petit disque de carton que les jeunes connaissent sous le nom de *pog*. Aussi incroyable que cela puisse paraître, cet incident pourrait être à l'origine de leur malheur.

Les six agresseurs arrêtés devront comparaître en chambre de la jeunesse pour répondre à des accusations de tentative de meurtre, de complot et de possession d'armes. Outre les quatre autres membres de la bande toujours recherchés, la police cherche aussi à mettre la main au collet de la jeune victime du *pog*.

Un homme et deux femmes accusés de participation à un meurtre

YVES BOISVERT

Le procès de deux femmes et un homme que la Couronne accuse d'avoir participé à l'assassinat commandé de Rocco Racaniello a commencé hier au palais de justice de Montréal.

Nicolas Storto, 65 ans, est accusé d'avoir commandé le meurtre du mari de sa maîtresse. La veuve, Maria Racaniello, 52 ans, est également accusée, de même que la petite amie du tueur à gages, Stivia Clermont, 34 ans.

Le principal témoin de la Couronne, a annoncé hier Me Jean Lecours, est l'assassin lui-même, Miguel Rosario Arce, 28 ans, qui s'est avoué coupable de meurtre l'automne dernier et a été condamné à l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 12 ans.

Me Lecours a résumé pour le jury la preuve qu'il entend faire avec les six témoins qu'il appellera à la barre.

Ce serait Clermont qui aurait proposé le « contrat » à Arce. Elle a mis en contact Arce avec Nick Storto, en janvier 1995. Il disait pouvoir donner entre 5000 \$ et 10 000 \$ à Arce pour qu'il abatte un homme qui, disait-il, brutalisait sa femme.

Arce a d'abord tenté de tuer Racaniello à coups de poing, non loin de sa résidence de Saint-Léonard, mais sans succès. Storto, mécontent du travail, a acheté un couteau et l'a donné à l'assassin. Le 14 janvier 1995, en soirée, Maria Racaniello a trouvé un prétexte pour faire sortir son mari dans l'entrée. Arce l'y attendait, caché dans l'abri « Tempo ». Il a poignardé Racaniello à sept reprises dans le dos. Clermont attendait dans sa voiture et l'a fait fuir. Arce a finalement reçu trois versements totalisant un peu plus de 1600 \$.

L'écoute électronique a mené les policiers sur la trace d'Arce, qui a été arrêté à Porto Rico en décembre 1996. Il a décidé de collaborer avec la police.

Le premier témoin appelé à la barre fut Luigi Oli, 35 ans, conseiller en immigration, qui a déjà eu Storto comme client. Ce dernier est venu le voir trois fois, quelques mois avant le meurtre, en 1994, pour se faire référer un tueur à gages. Storto a même apporté une photo de Racaniello et décrit ses habitudes de vie. Oli ne l'a pas pris au sérieux et l'a éconduit chaque fois. Oli dit avoir vu la photo de la victime dans le journal quelques semaines après s'en être fait donner une. Il dit avoir gardé la photo apportée par Storto, mais ne l'a jamais retrouvée.

Le procès, présidé par la juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.

Reprise des travaux au pont Charles-de Gaulle

Les travaux de réfection majeure du pont Charles-de Gaulle reliant l'île de Montréal à Lachine, sur l'autoroute 40, ont repris cette semaine. Ils consistent en la réfection complète du tablier du pont, des parapets et de l'éclairage en direction Ouest, puis de la partie non terminée l'an dernier de la travée Est.

Les travaux seront réalisés en deux phases successives nécessitant la fermeture complète de l'une ou l'autre travée et le réaménagement des voies de circulation en sens inverse.

Un autre important chantier sera entrepris cette année dans l'axe de l'autoroute 40 entre le pont de Gaulle et le viaduc du boulevard des Galeries d'Anjou.

Les syndiqués de Nova Bus veulent forcer la STCUM à commander 110 nouveaux véhicules

MARTIN PELCHAT

Plus de 150 employés de Nova Bus ont manifesté hier après-midi devant le siège social de la STCUM, au centre-ville de Montréal, afin de dénoncer la réticence de la société de transport à commander 110 nouveaux autobus à plancher bas de la compagnie.

Les syndiqués de Saint-Eustache et Pierreville de Nova Bus rendent la STCUM responsable des nouvelles mises à pied massives qui frapperont les deux usines à partir de lundi, et ce pour une quinzaine de semaines. La compagnie ne gardera au travail que 120 employés sur 600 pour réaménager 87 autobus à planchers bas retournés par la STCUM.

Le directeur québécois des Travaillistes canadiens de l'automobile (TCA), Luc Desnoyers, a harangué hier ses troupes en promettant d'autres actions pour amener la STCUM à passer sa commande, y compris des visites à des députés et à des ministres. « On a prouvé 647 de ces autobus, dont 200 pour la STCUM, dit-il. C'est drôle : il n'y a qu'eux autres qui se plaignent ! »

La STCUM fait valoir qu'elle ne se prévaudra de son option d'achat de 110 autobus supplémentaires que lorsque le véhicule aura été suffisamment amélioré pour que la clientèle cesse de s'en plaindre. Mais, selon M. Desnoyers, le modèle de Nova Bus est dans une période de « rodage normal ». À son avis, la STCUM cherche plutôt à arracher plus de subventions à Québec, qui lui a promis 7 millions en



Les syndiqués se plaignent que la décision de la STCUM de ne pas exercer son option d'achat mettra plusieurs centaines d'entre eux au chômage pendant une quinzaine de semaines.

compensation pour ses ajustements sur le modèle si elle va de l'avant avec les 110 autres.

« C'est complètement inacceptable comme excuse, dit M. Desnoyers. On va se battre. »

Le leader syndical demande au ministre des Transports, Jacques Brassard, de « mettre ses culottes » en poussant dans le dos de la

STCUM. « Il est comme une vache qui regarde passer le train », dit-il.

Une commande en juin ?

Le directeur général de la STCUM, Jacques Fortin, réplique qu'il ne s'agit aucunement d'une question de subventions et que si la société peut compter sur une vingtaine d'autobus reconfigurés selon ses critères au début de mai, il lui sera possible de les tester rapidement auprès de la clientèle.

De sorte que si le nouveau concept de 31 places assises — au lieu de 39, avec une plate-forme à l'arrière plutôt qu'une pente — obtient, comme le prévoit la STCUM, la faveur des usagers, le conseil d'administration pourrait être saisi dès juin d'une recommandation en faveur de l'option d'achat, dit M. Fortin.

« Si j'annonçais aujourd'hui que j'ai commandé 100 autobus et que je les mettais sur la route, ce serait épouvantable », dit-il, en soulignant que rarement la STCUM a reçu autant de commentaires négatifs que lors de l'implantation du Nova Bus.

Et si la Société de transport de la Rive-Sud (STRSM), qui en a commandé 38, n'éprouve pas les mêmes problèmes, soumet-il, c'est parce qu'elle n'utilise pas ces autobus sur ses trajets les plus achalandés. La STCUM a commencé à collectionner les plaintes quand elle a étrenné ses planchers bas au centre-ville, aux pointes du matin, alors que parfois, les autobus doivent accepter plus de 80 passagers.

« La Rive-Sud ne met pas de plancher bas sur le pont Champlain, avec des taux d'occupation comme on en a au centre-ville, dit M. Fortin. C'est sûr qu'il y aurait des problèmes. »

Têtes d'affiche

■ Plus d'une trentaine de Québécois verront leurs mérites reconnus par le gouvernement du Québec, alors que ces personnalités, de Janine Sutto à Céline Dion, et de Jacques Villeneuve à Jacques Voyer, seront faits membres de l'Ordre national du Québec, le 30 avril à Québec. Seront nommés grands officiers : Charles Daudelin, Louis-Philippe de Grandpré, Paul Gérin-Lajoie et Louis-Edmond Hamelin. Officiers : Lise Bissonnette, Céline Dion, Françoise Faucher, Pierre-F. Côté, Ghislain Dufour, Henry Mintzberg, Roger Nicolet, Pierre Perrault, Denis Szabo et Jacques Villeneuve. Chevaliers : Andrée Lachapelle, Monique Leyrac, Marianne O'Gallagher, Janine Sutto, Charles Beaulieu, Jean-Eudes Bergeron, Roch Bolduc, Pierre Camu, Julien Dufour, Jacques Godbout, Jean Hamelin, Claude Léveillé, Louis Lortie, Klaus-Peter Matthes, Louis Mushlstock, Jean O'Neil, François Ricard, Charles Sirois, Étienne Tiffou et Jacques Voyer.



Jacques Nadeau

■ Jacques Nadeau a eu l'agréable tâche de remettre deux dons d'Imasco/Pharmaprix, à titre de vice-président aux services professionnels et au développement des affaires chez Pharmaprix. Il a d'abord rencontré Lucie Wiseman, directrice générale de l'hôpital Jean-Talon, pour lui remettre la dernière tranche (5000 \$) d'un don de 15 000 \$ d'Imasco et ses

compagnies membres. De passage à l'hôpital Sainte-Justine, il y a rencontré le directeur de la fondation Charles-Bruneau (centre de cancérologie) Daniel Asselin, pour lui remettre le dernier versement (7000 \$) d'un don totalisant 35 000 \$ provenant d'Imasco/Pharmaprix.

■ La Fondation du centre hospitalier Honoré-Mercier, de Saint-Hyacinthe, compte recueillir 100 000 \$ de son triple tournoi de golf, devant se dérouler simultanément sur trois terrains de golf, le vendredi 11 septembre, sous la présidence d'honneur de Fernand Fontaine, de la compagnie Dutaillier, fabricant de chaises sur roulements à billes. Renseignements : 773-4733.



Benoît Bouchard

seront célébrés les 125 ans du séminaire de Chicoutimi. Pour bien faire, la maison d'enseignement vient de lancer un avis de recherche de ses 6000 « anciens », étudiants et professeurs. Renseignements : (418) 549-0190.

■ La soirée-bénéfice du Théâtre de la ville (Longueuil) a permis de recueillir environ 25 000 \$, somme qui sera affectée à l'achat de spectacles.

■ Pres de 10 000 \$ ont été amassés lors du spectacle-bénéfice donné par Pierre Légaré, Sylvie Paquette et Daniel Bélanger, au profit d'emploi-jeunesse, un organisme d'aide et de soutien pour les jeunes de 18 à 30 ans qui sont en recherche d'un emploi. Plusieurs commanditaires ont contribué au succès de cette activité : Automobiles Forgues, Molson Dry, Procter & Gamble, Quebecor, Samson, Bélair, Deloitte et Touche, le journal Voir et principalement les caisses Desjardins.



Denise Pélouquin

■ Denise Pélouquin, de ScotiaMcLeod à Montréal défendra les couleurs du Québec à la finale nationale du programme distinction de l'Association des courtiers en valeurs mobilières, un événement qui permet de consacrer l'excellence chez les conseillers en placement. La finale aura lieu à Mont-Tremblant.

■ Célébration d'une disparition et d'une naissance en une même rencontre, la commission scolaire Baldwin-Cartier ayant choisi le

vendredi 24 avril comme date de célébration de sa dissolution et de son 25^e anniversaire, coïncidant par le fait même avec la naissance des nouvelles commissions scolaires linguistiques. Commissaires et membres du personnel, anciens comme actuels, sont donc conviés à cette « fin d'une époque ». Coût : 20 \$. Renseignements : 697-6320, poste 205.

■ Dans le cadre de la présente Journée mondiale du livre, la Fondation québécoise pour l'alphabétisation, en collaboration avec les éditions La Courte échelle, invitera des personnes en processus d'alphabétisation à recevoir un livre et une rose, des mains de l'auteure (La Courte échelle) Christine Brouillet, porte-parole de la fondation. Le tout se déroulera à 10 h, à la bibliothèque Frontenac, et vise à signaler que 43 % des Québécois ne lisent que rarement ou jamais de livres.

■ Toutes les sources de financement sont les bienvenues à l'Université du Québec à Montréal, où on vient de lancer un programme pour « parrainer un abonnement » afin d'enrichir la collection de périodiques du service des bibliothèques de l'UQAM. L'abonnement doit être au minimum de trois ans. Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche, La Presse, 7, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

Denis LAVOIE

Montréal métro

L'école oubliée de la CEPGM

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

À l'école primaire Ogilvie, située au pied de l'autoroute Métropolitaine, dans Rosemont, la façade a une allure à la fois cocasse et pitoyable.

De ça, de là, les fenêtres entrouvertes reposent sur des bouts de bois, des broches à effacer ou des livres en équilibre sur leur tranche. Derrière ce fragile étalage de matériel scolaire, on aperçoit de petites têtes d'enfants. Des enfants qui ont tout intérêt à ne pas s'approcher les doigts de ces véritables guillotines, qui retombent de tout leur poids au moindre choc.

Et ce ne sont pas seulement les vieilles fenêtres d'aluminium qui font redouter le pire aux enseignants. La semaine dernière, pour la deuxième fois en deux ans, un store mal fixé a blessé une fillette de troisième année, qui l'a reçu sur l'épaule en essayant de le baisser (l'an dernier, un garçon avait été heurté à la tête). Comme d'habitude, la petite classe du deuxième étage était bouillonnante, parce que plusieurs de ses fenêtres sont bloquées et que celles qui ouvrent encore sont stratégiquement cachées derrière un piano ou le pupitre de l'enseignante, Micheline Nantel. Sans cette précaution, elles offriraient un trou béant où n'importe quel enfant pourrait s'engouffrer à la première bourculade.

« Ça fait des années qu'on réclame à la CEPGM (la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal) de changer de fenêtres. On répète la même chose depuis 1992, mais tout reste pareil, dénonce Victor Daniel Gonzalez, dont la fille fréquente Ogilvie depuis quatre ans. Parce qu'on est tous des immigrants et qu'on est une école française, on a moins de services. Les parents ont peur de protester publiquement. Beaucoup d'entre nous viennent de pays où parler, c'est mourir. »

Les parents peuvent toutefois

compter sur le concierge de l'école Ogilvie pour faire un diagnostic dévastateur. « Les fenêtres sont dans un état désastreux, lance Serge Labrèche. Et il n'y a rien à faire pour les réparer. On a fait venir des ouvriers, mais ils ont dû laisser tomber, les morceaux ne se trouvent plus, elles sont trop vieilles. »

En fait, même les pompiers s'en sont déjà mêlés, mais en vain, assure M. Labrèche. Car la plupart des fenêtres des maternelles n'ont pas de vitres, mais sont plutôt dotées de panneaux semi-opaques qui semblent faits de fibre de verre.

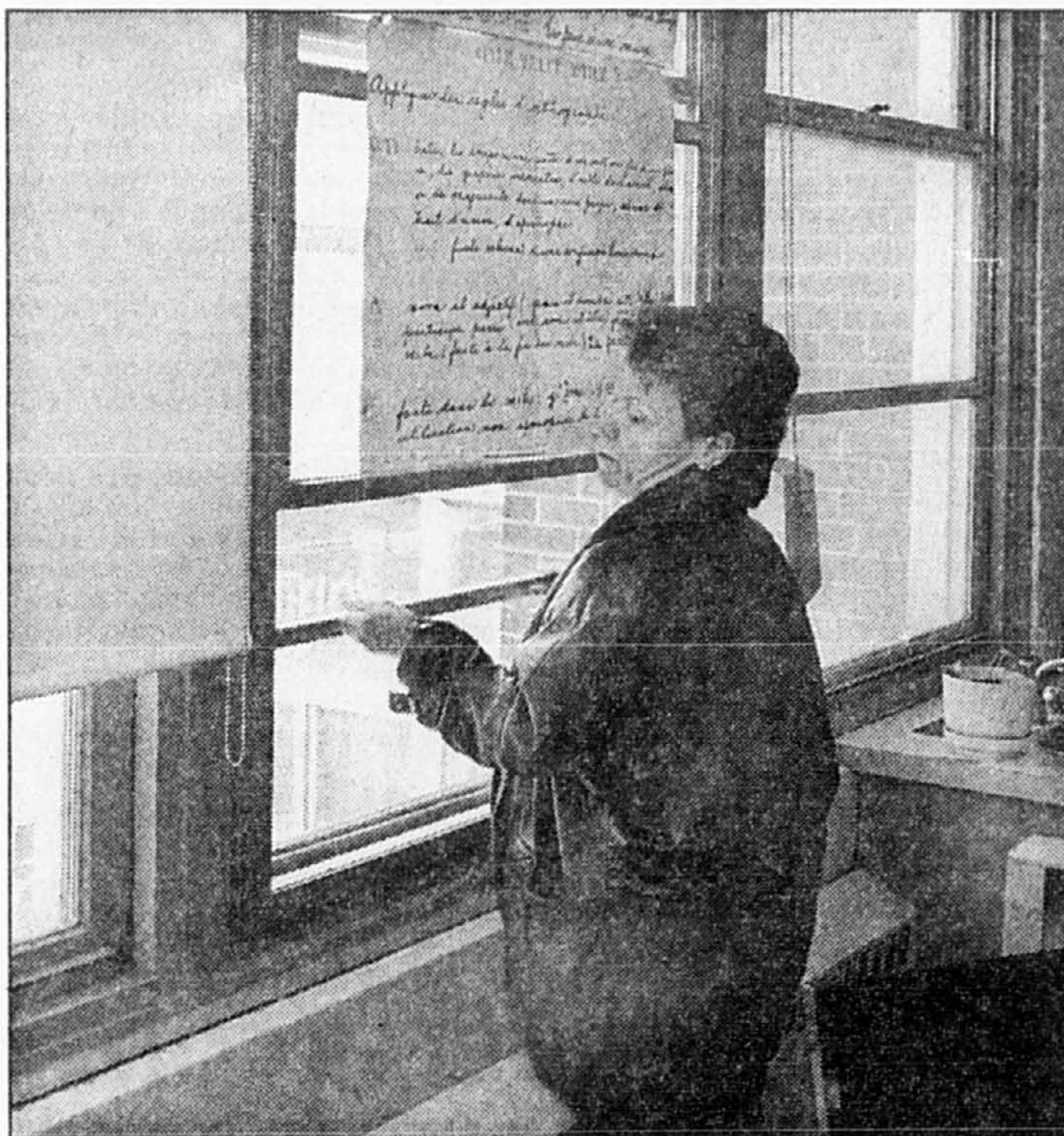
« Il y a trois ans, ils nous ont demandé d'enlever ça, dit le concierge. Parce que s'il y a le feu, ça se défonce mal. Pourtant, tout est encore là, sauf sur les deux portes de côté. »

Que fait la CEPGM? Cette année, elle a enfin remis un document à l'école, où elle indique que les fenêtres du devant seront changées au coût de 118 000 \$. Mais la porte-parole de la commission, Katherine Belrose, n'a pu expliquer pourquoi les choses avaient traîné si longtemps. Ni pourquoi on oublie toutes les autres fenêtres de l'école, parmi les plus dégingolées. « C'est le processus de la commission de changer un côté à la fois. Il s'agit peut-être de raisons de sécurité », a-t-elle avancé.

Quoi qu'il en soit, Micheline Nantel se désole que sa classe, située à l'arrière, ne fasse pas partie des plans de la CEPGM. « En plus du reste, on est situé au-dessus des fournaises. Comme on ne peut pas ouvrir, il fait 88 degrés (31 Celsius) dans la classe, même l'hiver. Ça rend les élèves agressifs », confie-t-elle.

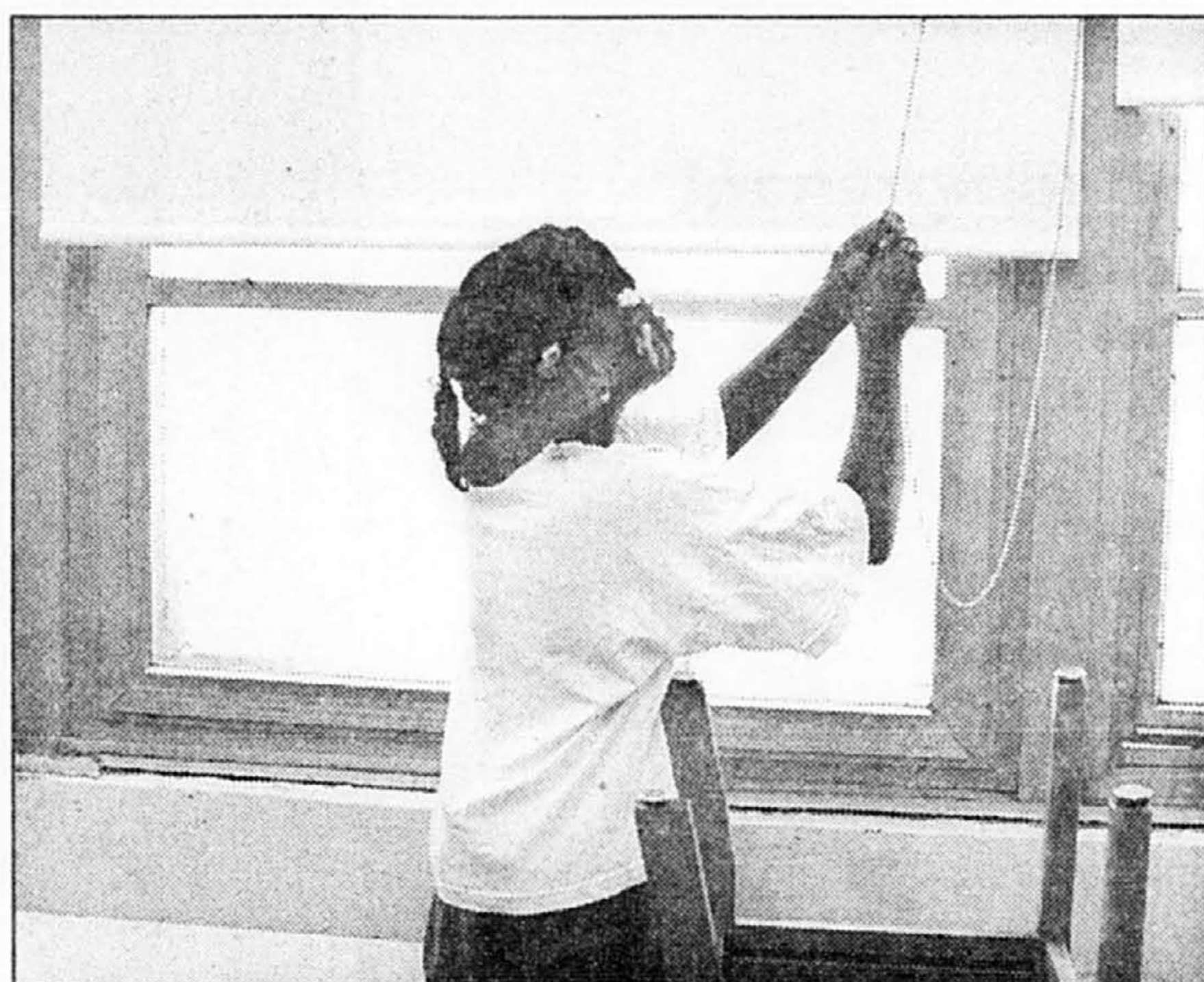
« L'an dernier, ma fille revenait avec des maux de tête et elle saignait tout le temps du nez tellement elle avait eu chaud », ajoute M. Gonzalez.

La directrice de l'école, Bernadette Julien, confirme que la situation est difficile. « On aurait besoin de refaire les fenêtres partout, affirme-t-elle. Les enseignants s'inquiètent, mais on fait tout ce qu'il faut pour les protéger. »



PHOTOS ROBERT NADON, La Presse

Les fenêtres de l'école primaire Ogilvie sont tellement dégingolées, que Micheline Nantel ne peut les ouvrir sans les faire reposer sur des bâtons ou des livres.



La semaine dernière, c'est un store qui blessait une fillette de 10 ans, alors qu'elle essayait de se protéger du soleil.

Des parents réclament plus d'activités en français

MARTIN PELCHAT

Des parents de l'école secondaire française Jean-XXIII de la commission scolaire Baldwin-Cartier ont remis cette semaine à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, une pétition avec 101 signatures réclamant plus d'activités culturelles de langue française dans cette institution de Dorval.

Selon un porte-parole du groupe de parents, Pierre Paquette, l'école a organisé cette année quatre activités majeures de langue anglaise, contre une seule en français. Il accuse donc l'école de désobéir à ses propres engagements écrits d'« intégrer les allophones à la culture québécoise et d'offrir une vie culturelle francophone à ses élèves ».

« L'unique activité de langue française résulte de l'initiative de quelques élèves », affirme M. Paquette.

En plus du *English Theater*, du *English Variety Show* et du *English Christmas Show*, l'école présentera en mai un tour de chant de langue anglaise qui devait avoir lieu pendant l'hiver, mais qui a été annulé en janvier devant les critiques de parents francophones.

Mais selon le président de la commission scolaire Baldwin-Cartier, Jacques Mongeau, c'est à la demande de la majorité des parents de l'école que le tour de chant a finalement été remis au programme.

M. Mongeau estime que le groupe de M. Paquette constitue une minorité parmi les parents de l'école, fréquentée par un millier d'élèves. Il s'est aussi dit étonné des griefs rapportés dans la pétition, car hormis l'affaire du tour de chant, il n'avait pas été saisi d'autres plaintes à Jean-XXIII, dit-il. « C'est une surprise. Pour l'instant, je n'ai rien à dire. »

Le président n'entend pas non plus rencontrer les parents mécontents. « Ils ne se sont même pas adressés à nous », déplore-t-il.

Le directeur de l'école n'a pas rappelé *La Presse*.

L'adolescente aux cheveux bleus ira à l'école Eulalie-Durocher



Veronique Morissette

MARC THIBODEAU

Veronique Morissette, cette adolescente suspendue la semaine dernière par l'école Marguerite-de-Lajemmerais à cause de ses cheveux bleus, terminera finalement ses études secondaires à l'école Eulalie-Durocher, également située non loin de son domicile.

La direction de l'établissement de la CECM a accepté de recevoir la jeune fille, qui ne sera pas obligée de changer quoi que ce soit à ses cheveux vu l'absence de règlement à ce sujet.

« Ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de problème avec ça », s'est réjouie hier la principale intéressée, qui doit reprendre ses cours dès lundi.

Son transfert survient au lendemain de la décision du conseil d'orientation de sa première école, appartenant également à la CECM, qui a refusé mardi de revoir les dispositions de son code de vie interdisant les cheveux de couleur « inhabituelle ».

« C'est vrai que je n'ai pas respecté le règlement. Mais la direction a exagéré en m'imposant une suspension », a déclaré la jeune fille de 16 ans, qui entend continuer « à prôner la liberté d'expression ».

Le directeur de sa nouvelle école, Jean Maheu, n'a pas retourné hier les appels de *La Presse*.

Un employé de l'établissement a cependant confirmé qu'aucun règlement n'interdisait « les cheveux de couleurs ».

Alain Gravel, porte-parole de la CECM, a expliqué que chaque école disposait d'une « très grande latitude » en ce qui a trait au contenu de son code de vie, élaboré par le conseil d'orientation.

L'organisme, qui regroupe des représentants des élèves, des parents, du personnel enseignant et de la direction, est responsable en vertu de la Loi sur l'instruction publique de déterminer les

orientations propres au projet éducatif de l'école, indique M. Gravel.

On précise dans le code de vie les valeurs que l'on entend véhiculer ainsi que les règles de conduite correspondantes pour les élèves. Elles peuvent toucher une foule de sujets, sans aborder nécessairement la question de la couleur des cheveux.

À l'école Louis-Riel, à titre d'exemple, le code de vie en vigueur fait notamment le point sur la façon de circuler durant les cours ainsi que l'usage de baladeurs, de motocyclettes et de casquettes.

On précise aussi l'attitude à avoir envers les membres du personnel et leurs invités, en plus d'indiquer, en détail, la tenue vestimentaire qui s'impose. La coiffure, à cet endroit, doit être « sobre et sans excentricité autant pour la couleur que pour le style ».

ERRATUM

Dans l'édition du 21 avril, le texte légal de l'annonce Saab 9-3 «Le prix n'inclut pas le lance-missiles» aurait dû se lire ainsi «...le kilométrage qui vous est alloué est de 40 000 km...» et non «...60 000 km».

2628289

LIQUIDATION URGENTE À MONTRÉAL

OUVERT AU PUBLIC
DES MILLIONS DE DOLLARS
DE TAPIS PERSANS
VENANT DU C.N.E.

TOUS LES TAPIS PERSANS
DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS

Nous avons l'occasion d'offrir en liquidation spéciale une superbe collection de tapis d'Orient qui doivent être vendus SANS ÉGARD AU PRIX COÛTANT. Une partie des tapis persans amenés par les négociants à Toronto pour l'Exposition internationale de 1997 n'ont pas été vendus. Ces tapis doivent être liquidés au prix coûtant par

VENTE AU PUBLIC

Une valeur de plusieurs millions de Qum pure soie, Tabriz laine / soie, Kashan, Mashad, Gabeh, Bakthari, Tatresh, Karochen, Hariz, Isfahan base soie, Kerman. Tapis de grandes dimensions et carpettes, allant de 5' x 3' jusqu'à 12' x 16', plus tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

TOUS LES TAPIS
100 \$ à 1 500 \$

VENREDI 24 AVRIL 1998

14H - 19H

SAMEDI 25 AVRIL 1998

13H - 18H

Hôtel Ruby Foo's

7655, boul. Décarie, Montréal, Qc

(514) 731-7701



GRAND STYLE À PETIT PRIX...

LE COMPLET TOUTES-SAISONS
SUPER 100's HIGH TWIST

Les fibres de laine torsadées du tissu High Twist Super 100's haute performance apportent aux complets A. Gold cette touche de luxe et d'élégance qui les distingue. Faites l'expérience du tissu High Twist, si luxueusement doux et léger, résistant au froissage.

Choix de 6 tissus quatre-saisons. Prix rég. 600\$-695\$
Prix spécial 398\$

A. Gold

960, Ste-Catherine O. • L'Arrière-Boutique de la Mode
2050-2056 Bleury • La Place Vertu • Galeries d'Anjou • Promenades St-Bruno • Centre Rockland • Mail Champlain, Brossard • Carrefour Laval • Fairview Pte-Claire • Place Ste-Foy, Québec • No. 11, rue York, Ottawa

GRAND STYLE À PETIT PRIX...

LE PANTALON TOUTES-SAISONS
SUPER 100's HIGH TWIST

Nouveau tissu
toutes-saisons
résistant au
froissage.
Ord. 165\$
Prix spécial
99\$

A. Gold

960, Ste-Catherine O. • L'Arrière-Boutique de la Mode
2050-2056 Bleury • La Place Vertu • Galeries d'Anjou • Promenades St-Bruno • Centre Rockland • Mail Champlain, Brossard • Carrefour Laval • Fairview Pte-Claire • Place Ste-Foy, Québec • No. 11, rue York, Ottawa

Mort de Jeannine Lacombe : la médecine n'y pouvait rien

ISABELLE HACHEY

La triste fin de Jeannine Lacombe n'aurait probablement pas été différente si un médecin l'avait examinée aux urgences de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, au cours de la nuit du 1er février. Elle serait morte, malgré tout.

« Le fait de voir un médecin avant, je ne pense pas que ça aurait changé quelque chose », a dit hier le pneumologue Paolo Renzi, invité à témoigner à titre d'expert lors de l'enquête publique de la coroner Anne-Marie David sur la mort de Mme Lacombe.

Après avoir écouté les témoignages et examiné le dossier médical

de Mme Lacombe, le Dr Renzi en est arrivé à la même conclusion que le pathologiste qui a pratiqué l'autopsie, Claude Pothel : Jeannine Lacombe est morte subitement, victime d'un arrêt cardiaque. Sa seule chance aurait été d'être en compagnie d'une autre personne au moment précis où elle a eu son attaque.

Laissée seule sur une civière dans le corridor des urgences après être arrivée en ambulance, Mme Lacombe est morte quelques heures plus tard, sans avoir pu être examinée par le médecin de garde. Sa mort a probablement été rapide, puisque le corridor était très achalandé, cette nuit-là, et que personne n'en a eu connaissance.

Reste qu'il s'est écoulé près d'une heure avant qu'une infirmière ne découvre le corps inerte de Mme Lacombe, selon le médecin des urgences qui a constaté son décès, Paul Lévesque. « Si on avait plus d'argent et qu'on augmentait le nombre d'infirmières et de médecins dans les urgences, on ne serait pas ici », a laissé tomber le Dr Renzi.

Malgré les indications des deux ambulanciers qui ont transporté Mme Lacombe à l'hôpital, selon lesquelles la dame de 66 ans souffrait de problèmes respiratoires, l'infirmière au triage, Sophie Harvey, a attribué un « code vert » à la malade, ce qui signifie que son cas n'était pas jugé prioritaire. Mme Lacombe devait donc attendre son tour avant de voir le médecin, une attente qui s'étirait de 11 à 12 heures, la nuit du 1er février.

Le Dr Renzi recommande d'instituer des tournées de vérification régulières auprès des patients. Il suggère que les infirmières examinent les malades en attente aux deux heures, afin de vérifier si leur état ne s'est pas aggravé et s'ils ne devraient pas passer du « code vert » au « code jaune » ou au « code rouge ».

Toutefois, bien que Mme Lacombe ait souffert d'emphysème grave, cette maladie ne semble pas être la cause directe de sa mort, selon le pneumologue. Très maigre et fragile, la dame de 66 ans souffrait aussi probablement d'hyperthyroïdie, une maladie qui entraîne un dérèglement du métabolisme et pour laquelle elle consommait de l'Indéral depuis quatre jours, un médicament contre-indiqué chez les patients atteints de maladies pulmonaires. Mais c'est surtout l'artère coronaire gauche de Mme Lacombe, bloquée à 75 %, qui a provoqué l'arrêt cardiaque. « C'est une cause très commune de mort subite, a conclu le Dr Renzi. Ça peut arriver n'importe quand, à n'importe qui... »

Le Comité d'appui à Ramon Mercedes réclame l'ouverture d'une enquête publique. Il veut faire la lumière sur les circonstances dans lesquelles le jeune Dominicain a été renvoyé dans son pays, après avoir été amputé des deux pieds. Cette demande est faite conjointement avec l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) auprès de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard.

Les amis de Ramon Mercedes réclament une enquête

FLORENCE PITARD

Passager clandestin sur l'Eclipper, un cargo battant pavillon panaméen, le jeune Dominicain avait été retrouvé, à la mi-mars, dans un conteneur aux installations portuaires Port-Alfred, à La Baie, au Saguenay. Les pieds gelés, il avait dû être amputé à Montréal. Dès le 4 avril, il était renvoyé en République dominicaine par Immigration Canada et la compagnie d'assurances du navire. Au lieu d'y être transféré dans une clinique comme promis, il avait été laissé sans soins à l'aéroport.

Depuis, son avocat, Gisèle Saint-Pierre, et le Comité d'appui se battent pour qu'il revienne au pays. « Il faut que Ramon témoigne de ses souffrances dans le cadre d'une enquête publique. » Ils sont désormais appuyés par l'AQAADI.

« Monsieur Mercedes n'a pas été soigné immédiatement à partir du moment où il a été découvert. Il aurait dû être gardé ici jusqu'à sa guérison, et son renvoi nous apparaît s'être effectué dans des conditions inhumaines, a indiqué Hugues Langlais, porte-parole de l'association. Y avait-il besoin de menotter un homme amputé ? »

Une fois l'enquête publique terminée, Gisèle Saint-Pierre lancera une procédure judiciaire privée civile et criminelle : « Suivant les conclusions de l'enquête, je poursuivrai les responsables, qu'il s'agisse de la compagnie d'assurances, du capitaine, du propriétaire du bateau, d'Immigration Canada... Je compte demander 500 000 \$ de dommages-intérêts. »

Ramon Mercedes se trouve actuellement dans une clinique semi-privée de Saint-Domingue. Il vient d'être réopéré pour pouvoir un jour porter des prothèses. Le comité de soutien a déjà réuni 1500 \$ US, dont 1000 ont servi à acheter le sang nécessaire à l'intervention. C'est le gouvernement de Saint-Domingue qui supporte les frais de l'opération. Le gouvernement du Canada a réussi à faire payer un gouvernement plus pauvre que lui », accuse Gisèle Saint-Pierre.

L'heure des grands départs a sonné !

GRANDE LIQUIDATION 1997 DE BÂTONS, D'ENSEMBLES COMPLETS, DE SOULIERS ET DE SACS DE GOLF À DES PRIX JAMAIS VUS !

Ensemble complet comprenant :

- 3 bois, 8 fers Solar avec tiges en acier
- Sac 9", Sélection (#90035)
- Fer droit (Putter) Value
- Cocheur de sable (Sand wedge) American
- 15 balles Hot Dot Tour de Spalding

Même ensemble avec bois à tiges en graphite pour femmes

Ensemble de bois 1-3-5 Spalding Viper (Face en titane)

Bois à l'unité à partir de 79⁹⁵\$

Fers droits (Putter) à partir de 29⁹⁵\$

Cocheurs de sable (Sand wedge) à partir de 39⁹⁵\$

Voiturettes de golf à partir de 49⁹⁵\$

Sacs de golf à partir de 59⁹⁵\$

399⁹⁵\$

419⁹⁵\$

249⁹⁵\$

NOS SÉLECTIONS "PRO-SHOP" 1998 SONT DÉJÀ EN MAGASIN À DES PRIX DÉFIANT LA CONCURRENCE !



VÊTEMENTS DE GOLF COLLECTION 1998 : LA PLUS IMPORTANTE SÉLECTION OFFERTE DANS TOUT LE QUÉBEC



On a le Golf dans la peau

BERNARD TROTTIER SPORTS

3680, boul. Taschereau
Greenfield Park
671-3793

Galeries Normandie
2798, de Salaberry, Montréal
331-3340

183-D, boul. Hymus
Pointe-Claire
694-0240

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au mercredi : 10 h à 18 h • Jeudi et vendredi : 10 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 12 h à 17 h

Lyne Fullum fredonne le bonheur pour les aînés.

Dans une mélodie, il y a des mots d'amour, la clé du bonheur, l'insouciance des beaux jours. Et pour les gens âgés il y a, en plus, les souvenirs de toute une vie. C'est ce que ressent Lyne Fullum quand elle dirige la troupe Les Amis de la chanson.

En parcourant les résidences pour personnes âgées de Sainte-Agathe à Laval, Lyne a pu constater à quel point la musique reconforte les cœurs. Afin de mieux communiquer avec leur public, les membres du groupe ont adapté leur répertoire à la génération des 60 ans et plus. Pas étonnant qu'ils ne donnent pas moins d'une vingtaine de représentations par année.



Lyne et Les Amis de la chanson.

Lyne explique leur popularité : « En plus de chanter, on aime animer notre public, le faire danser. Notre but est d'égayer ces gens seuls parce que c'est comme ça qu'on peut toujours apprécier la vie. »

Lyne travaille à la Banque Royale, à Saint-Antoine. Elle n'est qu'une des nombreux bénévoles qui, dans notre région et partout en province, font don de leur personne pour le mieux-être de notre collectivité. Nous tenions à leur dire merci, tout particulièrement durant cette semaine de l'action bénévole.



BANQUE ROYALE



Danielle Charbonneau, directrice du service d'évaluation et de cotation des jouets à l'Association des consommateurs, exhibe le Crazy Car Wash.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE

Protégez-Vous publie un dossier sur les jouets d'été

PAUL ROY

Méfiez-vous du Crazy Car Wash !

Ce n'est pas le Guide de l'auto qui le dit, mais bien le numéro de mai du magazine Protégez-Vous, qui présente « 53 jouets pour s'amuser cet été ».

Le problème avec le Crazy Car Wash, ce n'est pas qu'on ne s'amuse pas... c'est qu'on ne s'amuse pas longtemps.

Tapis en plastique surmonté d'un tunnel gonflable branché à un tuyau d'arrosage, ce lave-auto est en fait un lave-enfants. Ceux-ci s'élançant à la queue leu leu et glissent à plat ventre sur la surface mouillée. Une cire avec ça ?

« Tunnel long à gonfler et difficile à dégonfler en entier, écrit Protégez-Vous. De plus, il s'affaisse facilement quand on le traverse. Notre échantillon s'est brisé dès le premier test : le plastique du tapis s'est fendu sur une vingtaine de centimètres près des quatre coins du tunnel. De plus, celui-ci s'est percé. »

Pour enfants de 5 à 12 ans : 35 \$.

Le dossier « jouets d'été » est réalisé par l'Association des consommateurs du Québec avec le concert de Protégez-Vous. Il est publié pour la quatrième année.

Cette année, une quarantaine de familles ont participé à l'évaluation de 53 jouets. Quelques-unes d'entre elles assistaient d'ailleurs hier à la présentation des résultats.

« Nous, on participe à l'évaluation des jeux d'hiver et d'été depuis le début, nous a dit Marie

Hardy. La Longueuilloise s'était pointée avec ses enfants Maude et Elliott, âgés de 5 et 4 ans.

« Des fois, c'est gênant de voir la quantité de jouets qui passent chez nous. Notre maison est très populaire auprès des petits voisins. »

S'ils n'ont pas aimé le Crazy Car Wash, les auteurs de l'étude ont par contre accordé leur « sceau d'excellence » à deux jouets cette année : Roule un mot et Mangeoire à oiseaux / Crayola.

Le premier consiste en un boîtier qui peut tenir dans la main et à l'aide duquel l'enfant (de 8 ans et plus) dresse des listes de mots reliés à des thèmes : 8 \$; le deuxième est un ensemble permettant à l'enfant (de 7 ans et plus) d'assembler et de décorer une mangeoire en bois : 16 \$.

« A suscité un grand intérêt chez tous nos testeurs, commente Protégez-Vous. Dans une de nos familles, a occupé autant grand-maman que la petite de 4 ans. »

Entre le « sceau d'excellence » et le « prix poubelle » quatre autres cotes sont utilisées par les auteurs de l'étude : recommandé, bon, moyen et faible.

Cette année, l'accent a entre autres été mis sur les jeux destinés à distraire les enfants lors de voyages en auto. Un jeu porte d'ailleurs un nom tout à fait indiqué : Quand est-ce qu'on arrive ? / Are we there yet ?.

Le numéro de mai de Protégez-Vous est en kiosque.

LOCATION 2 ANS
à partir de

299 \$

par mois*

Programme de
remise de 750 \$
aux diplômés†

Tout neuf à deux-neuf-neuf!



La famille Jetta

Avec un prix de location aussi brillant, il ne manque que quelqu'un d'aussi intelligent que vous à son volant !

La famille Jetta, une gamme complète de modèles aussi attrayants que leurs prix.

2 ans de protection blindée** : même les vidanges d'huile sont gratuites ! climatiseur, vitres teintées, moteur à injection Motronic, 2 coussins gonflables, volant ajustable, système d'alarme et verrouillage central, 4 portes, 8 haut-parleurs.

*Location d'une Jetta GL 1998 neuve, avec groupe d'options 041 pour un terme de 24 mois, à 299 \$ par mois. Versement initial de 1 500 \$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 350 \$ requis à la transaction. Frais de préparation de 225 \$ en sus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Limite de 40 000 km. Frais de 0,10 \$ le kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation de Credit VW Canada, inc. **Entretien gratuit aux périodes recommandées par le fabricant et réparations gratuites pendant 2 ans ou 40 000 kilomètres. *Certaines restrictions s'appliquent. Programme applicable à la location-bail de véhicule neuf et non utilisé Golf ou Jetta 1997 ou 1998.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

Autohaus 364-2753

1855 av. Dollard, LaSalle

À 10 minutes du centre-ville, près aut. 20
http://www.autolinq.com/autohaus



TEST D'ENDURANCE (COUPLE)



CHEZ TOI ?

CHEZ MOI ?

CAVALIER Z22

178 \$
/mois

LOCATION 36 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

3,9%
DE FINANCEMENT**

ALLEZ CHEZ L'UN OU CHEZ L'AUTRE
AUTANT DE FOIS QUE VOUS VOULEZ,
MAIS ALLEZ-Y EN CAVALIER.

RIEN N'ARRÊTE LA CAVALIER

- Moteur 2,2 litres
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Poutrelles latérales de sécurité
- Protection antidécharge de la batterie
- Suspension indépendante à l'avant
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Sacs gonflables, côté conducteur et passager
- Direction assistée à crémaillère
- Moulures protectrices latérales

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

La Carte GM[™] Assistance ROUTIERE[™] OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE, RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS, S'APPLIQUANT AUX VÉHICULES DE BASE NEUFS 1998 EN STOCK. PHOTO À TITRE INDICATIF SEULEMENT. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de 1825 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de 300 \$. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12 \$ le kilomètre après 60 000 km. ** Taux de financement à l'achat jusqu'à 48 mois ou jusqu'à 36 mois à la location. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL[™] sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. † Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le fabricant. ††† Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



AVANT GARDE

D'ORAZ
Carrière

Élégant et frais
ensemble 2 pièces
en laine. 4-16.
Jaune beurre, vert eau
ou marine.
Ord. 385\$.
Soldé à 239\$

A.Gold
FEMME

dans ces magasins:
• 960 Ste.Catherine O. 866.7711
Centre Fairview Pte.Claire 695.9171 •
Carrefour Laval 687.1482 • Centre
Rockland 341.1441 • La Place Vertu
333.8515 • Mail Champlain, Brossard
466.2944 • L'Arrière-Boutique de la
mode, 2050-2056 Bleury 288.6677 •
No. 11, rue York, ByWard Market,
Ottawa 613.562.4653
• courrier électronique:
agold@jonction.net
Pour les commandes téléphoniques de
l'extérieur, composez sans frais
1.888.622.GOLD



Premier pas vers l'autoroute verte sur un tronçon de la 15

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le premier jalon de l'autoroute environnementale a été posé hier matin, alors que des jeunes gens ont commencé à transplanter 27 arbres sur un terrain appartenant à Transports Québec, tout près de la 15, à la hauteur de Boisbriand.

Le souhait d'André Limoges, directeur général de la Société de verdissement du Montréal métropolitain, un organisme à but non lucratif, est de transplanter d'ici l'an 2000, 40 000 arbres des deux côtés de l'autoroute des Laurentides, entre la Métropolitaine et Saint-Jérôme.

En plus d'avoir un but environnemental, ces arbres, lorsqu'ils commenceront à atteindre leur hauteur normale, vont aussi agir d'écran acoustique en plus d'aider Transports Québec à réaliser des économies puisque il n'y aura plus de coupe de gazon à ces endroits.

C'est aidés d'écoliers de l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima, à Boisbriand, que des jeunes gens ont entrepris la transplantation sur un terrain de Transports Québec.

« Nous transplantons les arbres de façon à créer un bois », a expliqué M. Limoges. Dans ce secteur, on projette de planter 250 arbres et 5000 arbustes.

Chaque transplantation coûte 50 \$ environ : 30 \$ pour l'achat de l'arbre et 20 \$ pour la terre et l'engrais. « Nous avons des dons. Ici par exemple, Transports Québec nous a donné la terre. Nous allons transplanter les arbres aussi vite que nous allons recevoir des subventions », a précisé M. Limoges.

Déjà, l'organisme a développé d'importants partenariats avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, Transports Québec, la Société de développement économique et la municipalité régionale de comté Thérèse-de-Blainville, et plusieurs grandes entreprises, dont General Motors de Boisbriand.

Sans compter la police de la CUM quia fait don de deux camionnettes à la Société de verdissement du Montréal métropolitain.

Cet été, d'autres arbres seront transplantés dans le secteur du boulevard Labelle et de l'autoroute 15, à Laval.

Les cinq employés municipaux d'Entrelacs doublement taxés par la réforme Trudel

ISABELLE HACHEY

Après avoir refilé la totalité de la facture de la réforme Trudel à ses contribuables, la petite municipalité d'Entrelacs a décidé de se prévaloir de la loi d'exception décrétée par le gouvernement pour couper 6 % dans la masse salariale de ses... cinq employés.

En décembre, Entrelacs a adopté un budget 1998 qui comporte une hausse de taxes substantielle de 9 %, ce qui permet à la municipalité d'empocher 50 000 \$, l'équivalent de la facture Trudel imposée à cette petite localité de Lanaudière.

Or, Entrelacs a aussi décidé de se prévaloir de la loi 414 pour forcer le règlement de la convention collective de ses employés, échue depuis le 31 décembre 1996.

« Nous sommes des résidents de la place et nous payons déjà la facture avec nos taxes. Nous allons la payer doublement en tant qu'employés », déplore la présidente du syn-

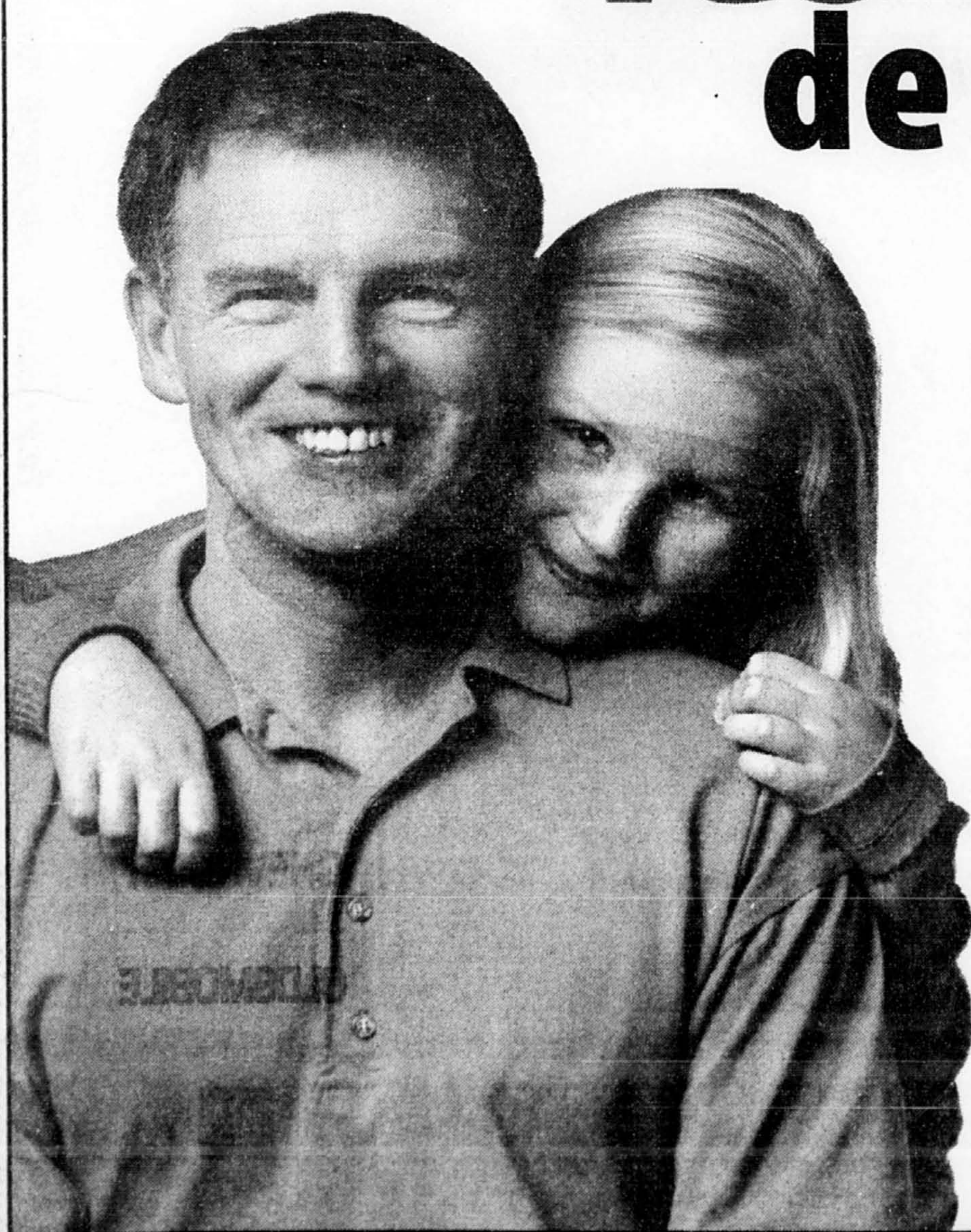
dicat, Micheline Dessureault.

« Quand le budget a été adopté, on ne savait pas s'il y aurait une loi spéciale, rétorque le secrétaire-trésorier d'Entrelacs, Jean-François René. Nous y sommes donc allés de manière conservatrice. »

Dans ce cas, pourquoi s'être prévalu de la loi d'exception ? « Le conseil municipal aurait très bien pu ne pas embarquer dans la loi, mais on considère que tout le monde doit faire des efforts pour l'assainissement des finances publiques », explique M. René.

Reste que le refus de négocier de la municipalité entraînera des dépenses du même ordre que le 6 % de masse salariale — environ 14 000 \$ — que le conseil souhaite récupérer, selon Mme Dessureault. « Ce qu'ils voulaient économiser, ils vont le payer en avocats... »

Mettez toutes les chances de votre côté



Votre santé est ce que vous avez de plus précieux. Un dos blessé, un bras endolori, une blessure de sport ou de travail devraient être traités par un physiothérapeute. C'est un professionnel reconnu, qui vous permettra de retrouver votre vie active le plus rapidement possible.

Votre physiothérapeute est indispensable, lorsqu'il s'agit de prévenir, d'évaluer des blessures musculo-squelettiques et de les traiter adéquatement. Sans cesse à la fine pointe de la technologie, muni d'une solide formation scientifique universitaire, il est soucieux de se perfectionner. De plus, sa pratique est régie par un code professionnel strict. Son intervention fera toute la différence.

Mettez-donc toutes les chances de votre côté

... assurez-vous de consulter un physiothérapeute.



Ordre des
physiothérapeutes
du Québec

(514) 351-2770 / 1-800-361-2001

Lignes à haute tension: Hydro aura de l'opposition aussi en Outaouais

ANDRÉ NOËL

Des maires de l'Outaouais menacent à leur tour d'empêcher Hydro-Québec de défigurer leur région en construisant une ligne à haute tension sur des territoires protégés. Mario Laframboise, préfet de la municipalité régionale de Papineau, a dit hier que sa MRC ne délivrera pas de permis si le corridor n'est pas changé.

Cette MRC emboîte le pas à celle de Val-Saint-François, en Estrie, qui a menacé de demander une injonction si Hydro-Québec imposait le tracé d'une ligne. L'opposition se développe aussi dans l'île de Montréal, où une autre ligne est prévue.

En pleine crise du verglas, le 27 janvier, Hydro-Québec a obtenu des décrets du gouvernement lui permettant de construire des lignes sans audiences publiques, afin d'augmenter rapidement la sécurité de son réseau.

La société d'État compte installer des pylônes d'une centaine de pieds de haut sur 130 kilomètres pour relier le poste de Grand-Brûlé, près de Saint-Jovite (Laurentides), à celui de Vignan, à Gatineau. La ligne de 315 kilovolts coûtera 400 millions et doit être finie à l'automne 1999. Un embranchement traversera l'Outaouais pour joindre l'Ontario.

« Hydro-Québec est très arrogante », a dit M. Laframboise — qui est aussi maire du village de Notre-Dame-de-la-Paix et président de l'Union des municipalités du Québec — au cours d'un entretien avec *La Presse*, hier.

« Le corridor touche en plein les zones les plus sensibles de notre territoire. Hydro avait une copie de notre schéma d'aménagement, mais n'en a pas tenu compte. Le décret l'oblige à nous demander un certificat de conformité au schéma. Nous refuserons de le délivrer si le corridor n'est pas changé. »

La MRC vient d'adopter une résolution pour faire connaître son opposition. M. Laframboise trouve insultant le fait qu'Hydro n'a pas consulté une carte écologique que la MRC a dessinée à grands frais (2,5 millions avec l'aide du gouvernement).

« La carte a été faite sur ordinateur, avec des données des satellites et d'autres prises sur le terrain, dit-il. Elle est unique. Nous avons présenté la technique en Europe. Cette carte nous a permis de protéger les axes visuels, à partir des principales routes et des

cours d'eau. Nous avons développé une gestion très stricte des paysages et des rivières. Cela nous a permis de mettre au pas l'industrie forestière. Il n'est pas question de faire une exception pour Hydro. »

Le territoire de la MRC commence un peu à l'est de Montebello et longe l'Outaouais jusqu'à Masson (une vingtaine de km à l'est de Hull). Vers le nord, la MRC touche la réserve faunique de Papineau-Labelle et comprend de jolis villages comme Mayo, Ripon, Saint-André-Avellin et Boileau, d'où les pylônes seraient visibles. Elle ressemble aux Laurentides, développement en moins.

« La beauté de notre MRC réside dans ses montagnes, ses cours d'eau, ses champs, ses villages, dit M. Laframboise. Elle est assise sur une des réserves de feuillus les plus importantes d'Amérique du Nord. On a imposé des règles très strictes aux exploitants forestiers. Le tourisme est très important. Ma crainte, c'est qu'Hydro demande un nouveau décret pour ne pas être obligée de respecter notre schéma d'aménagement. »

M. Laframboise croit que la ligne est importante pour boucler le réseau et augmenter sa fiabilité en Outaouais. Mais la MRC suggère que la ligne traverse plutôt la réserve Papineau-Labelle.

Hydro rejette cette proposition, a dit Éric Moisan, conseiller en relations avec le milieu pour la société d'État. « Ce serait un détournement important, et je ne suis pas sûr que ce serait accepté », a-t-il dit.

« Il est certain que pour nous, la ligne la plus économique est en ligne droite. Mais nous sommes prêts à discuter le tracé, à l'intérieur du corridor fixé par décret. Nous allons suggérer à la MRC de former un comité technique commun, qui pourrait nous remettre des recommandations avant le 30 juin. »

Le tout premier livre : le manuel scolaire



Pour bien des élèves, le manuel scolaire constitue le tout premier livre, celui qui permet d'accéder d'abord à la maîtrise de la lecture et de l'écriture, puis à l'apprentissage de toutes les autres matières.

Le manuel scolaire constitue le principal instrument d'application des programmes d'études. Autant les parents que les enseignants le reconnaissent. Le manuel est l'auxiliaire le plus efficace de l'école pour accomplir sa mission essentielle : développer chez l'enfant toutes les compétences nécessaires à son épanouissement.

En cette Journée mondiale du livre, les éditeurs de manuels scolaires de l'Association nationale des éditeurs de livres sont particulièrement fiers de se joindre à tous ceux et celles qui aujourd'hui célèbrent le livre, porte ouverte sur tous les savoirs.

LE 23 AVRIL, 1998

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE



ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Pour faire le point sur l'actualité



LISEZ LE CAHIER Plus

CHAQUE SAMEDI DANS La Presse

CONN • OBRIEN • WAKETEC • FULLTILT • THRUSTER • LIQUID
LA SCI • SUB ROSA • RAINBOW

Au Vent Fou
où vous trouverez
le plus grand choix à prix d'entrepôt

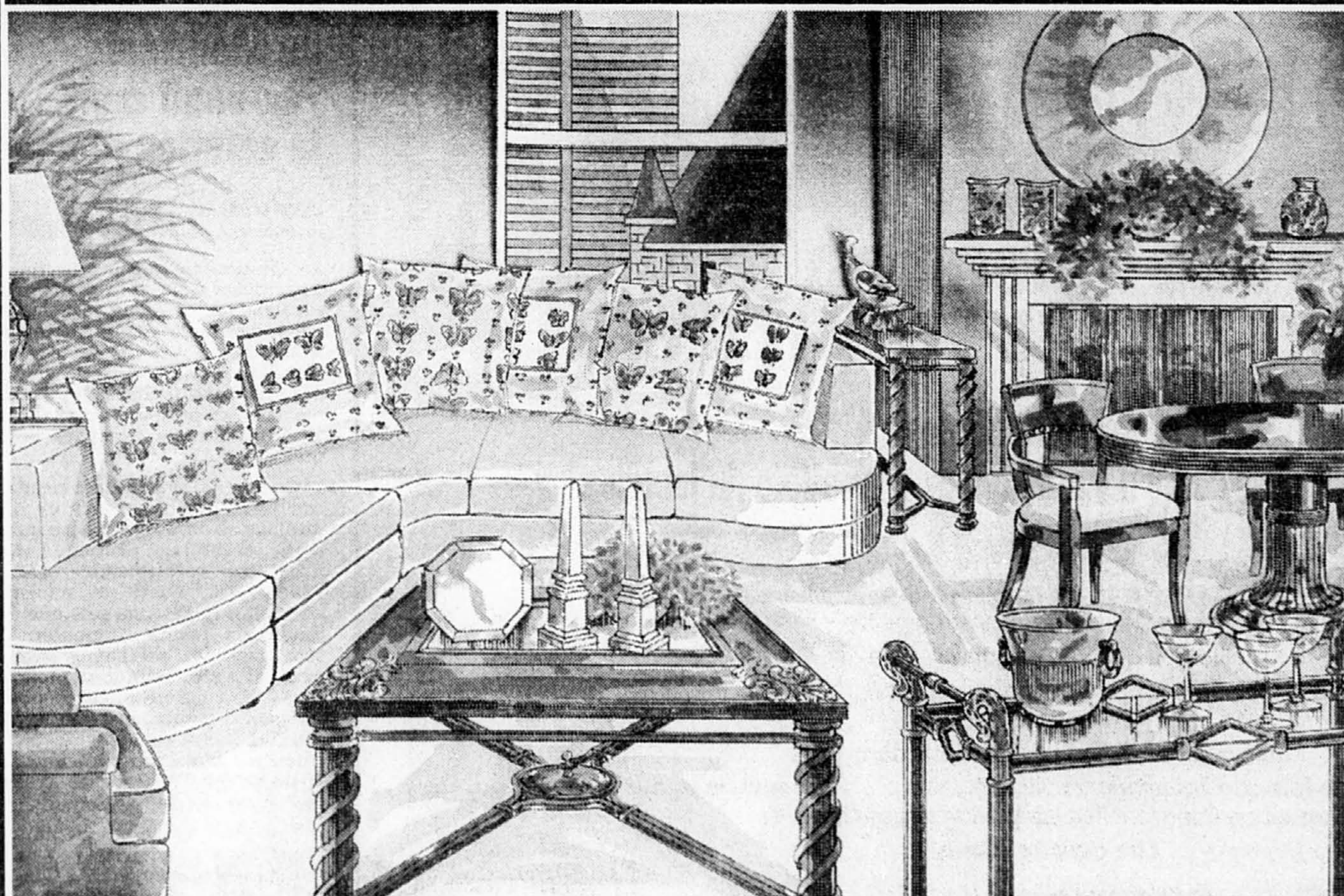
- Wakeboards • Wet Suits
- Tubes • Planches à voile

Montréal
640-3001
3839, boul. St-Jean-Baptiste Sud

O'NEILL • BARE • RIP CURL • MICA • DAKINE • OKESPOR

mariette clermont

NE PAYEZ QU'EN AVRIL 1999



Gratuit

Des idées de décoration par nos conseillers professionnels



CHEZ mariette clermont
ACHETEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES
MAINTENANT... NE PAYEZ QU'EN AVRIL 99*!

Aussi beau que vous l'imaginez, moins cher que vous ne le croyez... depuis 48 ans

Montréal 6255, rue St-Hubert 273-7711 • 2020, rue University 845-7296 • Laval 2300, boul. Le Corbusier 382-6870 • Ouvert le dimanche

*Achat minimum requis : 750 \$ - ne versez que le montant des taxes - sujet à approbation de crédit - aucun paiement ni intérêt si payé en entier avant le 12 avril 99 - aucune autre promotion ne peut être jumelée à celle-ci.

mariette clermont

Comme nulle part ailleurs

Duchesneau affirme que le troc des suspensions des policiers était une pratique courante

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
et KATIA GAGNON

L'histoire de la réduction des suspensions des agents du SPCUM André Lapointe et Michel Vadeboncoeur, accordée en janvier par Jacques Duchesneau en échange d'une renonciation à leurs vacances accumulées, devient sans cesse plus nébuleuse.

Hier, l'ancien directeur du SPCUM a affirmé lors d'un point de presse que le type d'adoucissement accordé aux deux policiers impliqués dans l'affaire Barnabé avait cours depuis une dizaine d'années au SPCUM. Selon lui, les chiens de garde de la déontologie policière étaient au courant et approuvaient cette façon de faire.

« On a demandé en 1993 à (Claude) Brazeau, président du Comité de déontologie, de statuer là-dessus. Sa première réponse était que non, on ne pouvait pas faire ça. Le président du syndicat de l'époque (Yves Prud'homme) a alors appelé M. Brazeau, qui a changé sa décision et permis d'uti-

liser des journées de vacances pour compenser une suspension. »

M. Duchesneau prétend également avoir demandé, en 1994, un avis similaire à l'ancien Commissaire à la déontologie policière, Fernand Côté. « Il nous a écrit une opinion disant qu'il laissait aux chefs de police le soin de gérer les sentences qui étaient données », a dit M. Duchesneau. En soirée, il a ajouté, par l'entremise d'un de ses conseillers, qu'il possédait une copie de la lettre, apparemment datée du 26 octobre 1994 et adressée à tous les chefs de police du Québec.

Pourtant, M. Côté, joint au téléphone, a déclaré : « Je n'ai aucune souvenance de cette demande ni de

la lettre qu'il dit que j'ai écrite. Je ne peux absolument pas me rappeler avoir émis une opinion générale » sur la question.

Le porte-parole du Commissaire à la déontologie, Serge Fortin, a quant à lui déclaré qu'une recherche dans la correspondance passée du commissaire, y compris celle de M. Côté, n'avait pas permis de confirmer les prétentions de M. Duchesneau. « Rien n'indique dans nos dossiers qu'une correspondance concernant quelque directeur que ce soit permettrait l'échange de vacances contre des jours de suspension », a-t-il dit.

Quant à Claude Brazeau, il a confirmé par l'entremise du greffier du Comité de déontologie, M^e Yves Renaud, avoir parlé à M. Prud'homme après avoir transmis son avis négatif au SPCUM en 1993, mais sa version diffère également de celle de M. Duchesneau. « M^e Brazeau a dit à M. Prud'homme qu'il n'avait pas le pouvoir de l'imposer, mais que la suggestion (de ne pas permettre l'échange contre des jours de vacances) de-

vrait être appliquée », a dit M. Renaud.

Au SPCUM, on n'a pas voulu commenter, le porte-parole Michel Gagnon répétant qu'il fallait attendre la rencontre prévue vendredi entre le nouveau directeur, Claude Rochon, et le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger.

Sans parler de complot, M. Duchesneau a par ailleurs clairement laissé entendre qu'il s'interrogeait quant aux motifs du ministre Bélanger, qui dénonce la décision de l'ancien chef de police et réclame du SPCUM qu'il suspende de nouveau les agents Vadeboncoeur et Lapointe. « Je trouve très surprenant qu'à l'aube d'une candidature possible à la mairie, le 16 avril 1998, après qu'on ait annoncé que c'était possible pour un directeur de le faire, que l'on sorte et qu'on dise que c'est une pratique qui n'existe plus, alors qu'elle est là depuis 10 ans. »

À Québec, M. Bélanger était visiblement interloqué des commentaires de M. Duchesneau. « Dans ce dossier, ma façon de voir

les choses a toujours été la même et je ne l'évalue qu'en fonction des critères de sécurité publique. »

« Je ne veux pas créer de débat avec M. Duchesneau. Je suis très occupé avec plusieurs dossiers et je n'ai pas la plus petite envie de m'occuper d'élections municipales », a poursuivi M. Bélanger. « Je trouve ça dommage que ça dégénère en conflit de personnalités. »

Jacques Duchesneau a aussi ajouté qu'il trouvait rétrospectivement trop sévère sa décision de suspendre sans traitement les policiers Vadeboncoeur et Lapointe pendant toute la durée des procédures en déontologie (1425 jours), compte tenu de leur rôle moins grave que celui d'autres policiers impliqués dans l'affaire Barnabé.

De son côté, le président de la Fraternité, Yves Prud'homme, a déclaré que son syndicat est prêt à recourir aux tribunaux pour défendre les droits des deux policiers visés si le SPCUM décide de rétablir les suspensions tel que le demande le ministre Bélanger.

Des citoyens de Pointe-Claire en ont assez des avions

MARTIN PELCHAT

Six mois après y avoir affronté des citoyens mécontents du bruit et inquiets, des représentants de l'aéroport de Dorval sont retournés hier soir à Pointe-Claire où ils ont encore fait face à une salle hostile.

Promise depuis octobre, la rencontre d'information a fait salle comble et attiré près d'une centaine de citoyens à l'hôtel de ville de Pointe-Claire.

Le directeur de l'environnement d'Aéroports de Montréal (ADM), Youssef Sabeh, leur a indiqué qu'un comité technique étudiait différentes modifications aux procédures de décollage et d'atterrissage afin de réduire le bruit des appareils.

M. Sabeh a expliqué que les citoyens de Pointe-Claire pourraient bénéficier de modifications aux procédures sur la piste principale et sur la plus courte piste de l'aéroport de Dorval, le but étant de dévier une partie du trafic au-dessus du lac Saint-Louis et des zones industrielles, en épargnant autant que possible les secteurs habités.

Les représentants d'ADM ont eu beau vanter en outre les mérites de leur nouveau système de gestion du bruit de 1,2 million, en service depuis deux mois, ils ont fait face pendant la pério-

de de questions à des citoyens sceptiques et inquiets.

Une résidente de la rue de l'Église, Louise Bissonnette, a présenté une vidéo amateur d'une dizaine de minutes montrant — et surtout faisant entendre — des atterrissages au-dessus de son quartier. Le maire Malcolm Knox a voulu écourter cette présentation, mais une citoyenne lui a crié d'attendre la fin. « Nous entendons ça tous les jours ! » a-t-elle ajouté.

« Ceci est ma vie, vécue dans une peur constante », a lancé Mme Bissonnette après avoir montré ses images. « Le stress mental est insupportable. »

Certains résidents ont demandé à ADM d'interdire carrément tous les vols après 23h, au lieu de permettre certains mouvements d'appareils moins bruyants ou plus petits. Un citoyen, Luc Bachand, s'est notamment demandé pourquoi certains vols d'Air Canada circulaient encore après minuit.

Le directeur de l'aéroport, Normand Boivin, a alors révélé que le dernier vol quotidien d'Air Canada, en provenance de villes canadiennes, bénéficiait d'une clause « grand-père » qu'ADM ne pouvait lui retirer. Ce vol atterrit souvent après 1h du matin malgré les heures restreintes en vigueur à Dorval.



Une résidente de la rue de l'Église a présenté hier à l'hôtel de ville de Pointe-Claire une vidéo d'une dizaine de minutes montrant — et surtout faisant entendre — des atterrissages au-dessus de son quartier.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Le trou budgétaire de Montréal: Perreault croit la solution proche

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse, QUÉBEC

La solution au trou budgétaire de 53 millions de la Ville de Montréal est imminente, a soutenu le ministre responsable de la Métropole, Robert Perreault, convaincu que son idée d'une société de gestion pour aider au financement d'équipements scientifiques dont la vocation dépasse les frontières de la municipalité est la meilleure.

Cette aide serait versée pendant trois ans, atteignant près de 165 millions au total. « Je pense qu'on a une solution qui peut être bonne pour les contribuables montréalais », a ajouté le ministre. « Aussitôt qu'on aura pris une décision, on pourra l'annoncer. Ce sera dans les prochaines semaines. » Il a soutenu que sa proposition « très concrète » a été proposée au maire Bourque, qui s'en est dit satisfait. « Est-ce qu'il y en a d'autres ? Moi c'est la mienne... et je pense qu'elle peut être atteinte facilement », a dit M. Perreault.

Il a confirmé la teneur de son projet, mais n'a toutefois pas encore déposé son mémoire au Conseil des ministres. Essentiellement, sa solution est celle qui était évoquée il y a deux semaines par les médias : Québec prendrait une participation dans une nouvelle société créée de toutes pièces pour gérer quatre infrastructures montréalaises qui ont une vocation « supralocale » : le Biodôme, le Planétarium, le Jardin botanique et l'Insectarium.

Les 53 millions qui manquent à Montréal devraient venir de Québec par ce canal, mais M. Perreault a rappelé hier que ses collègues avaient d'autres propositions : aux Finances et aux Affaires municipales, on privilégie l'achat par Québec des sociétés paramunicipales déficitaires de la Ville.

VUE FAIBLE ? CE N'EST PAS UNE RAISON POUR ACHETER VOS LENTILLES LES YEUX FERMÉS.

En choisissant Nikon 4,
vous êtes sûr d'avoir ce qu'il y a de mieux en matière de lentilles.

- les lentilles de plastique les plus minces, légères et élégantes
- les meilleures qualités optiques sur le marché
- les meilleures propriétés antireflet, antiégratignure et hydrofuge de l'industrie
- un niveau de vision périphérique sans égal

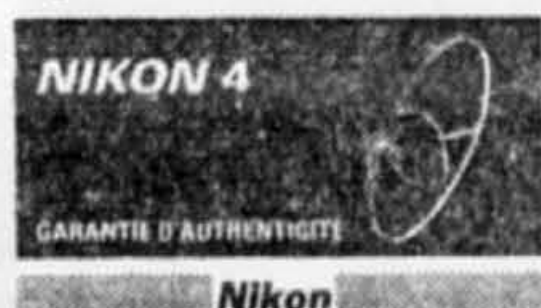
La prochaine fois que vous rendrez visite à votre professionnel de la vue, optez pour les lentilles les plus minces : Nikon 4.

Un choix clair.

Lentilles pour lunettes.

Nikon 4
C'est tout vue.

Toutes les lentilles **Nikon 4** d'origine sont accompagnées de cette carte qui garantit leur authenticité.



Le responsable de Carcajou croit que les policiers ont menti

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Le responsable de l'escouade Carcajou, Mario Laprise, croit que les policiers de la SQ ont délibérément menti devant la juge Micheline Corbeil-Laramée pour ne pas courir le risque d'être accusés d'avoir « planté » chez un membre du clan Matticks des documents permettant de relier ce groupe à l'importation de plus de 26 tonnes de haschisch.

L'officier Laprise a émis l'hypothèse que les policiers qui ont témoigné au procès des Matticks n'ont pas voulu se souvenir avoir eu en main les documents en question quand ils sont partis pour mener les perquisitions, de peur que les avocats des Matticks réussissent à démontrer qu'ils avaient été « plantés » par des policiers.

Selon M. Laprise, les policiers témoins ont pensé : « Si je me mets les documents dans les mains, on va dire que c'est moi ».

« Ça a l'air surprenant ici, mais quand tu vis dans ce milieu-là (...) Ça ne me surprendrait pas qu'ils se soient abrités en arrière du système en se disant que si je dis que j'avais les documents dans les mains, ils peuvent aussi bien dire que c'est moi qui les ai mis là », a déclaré le témoin Laprise.

La commissaire Louise Viau a demandé au témoin de qualifier un tel comportement.

« Ils ne disent pas la vérité », a-t-il répliqué.

« C'est une des explications que je peux donner », a-t-il ajouté.



Enquête
sur la
SQ

Auparavant, le procureur de la commission, Richard Masson, avait demandé à l'officier Laprise comment il expliquait qu'aucun policier ayant fait une déclaration écrite pour la Cour n'avait mentionné la présence des documents litigieux parmi ceux que leurs supérieurs leur avaient fournis pour mener les perquisitions.

« Est-ce qu'on avait donné une tangente? Est-ce qu'on a décidé qu'on avait identifié où l'erreur avait été commise? Je ne sais pas », a-t-il dit.

M. Laprise estime qu'« on a mal réagi quand on a voulu expliquer l'erreur de bonne foi. Il y a des documents litigieux qui se ramassent dans de la preuve et l'explication qu'on fournit en est une d'erreur de bonne foi au moment des photocopies », a-t-il commenté, avant d'ajouter qu'il y avait beaucoup de pression dans ce dossier.

« La Couronne a eu de la pression. Les enquêteurs ont eu de la pression », a-t-il ajouté.

Aux yeux de M. Laprise, il n'y a pas eu de « plantage de preuve », ni d'erreur au moment des photocopies des documents saisis, mais « une erreur de manutention » qui

a fait que les documents reliant la drogue aux Matticks se sont retrouvés dans la preuve, ce qui a fait conclure à la juge Micheline Corbeil-Laramée qu'il y avait eu « plantage » de preuves.

Par ailleurs, le témoin Laprise a été interrogé sur le fait qu'il a erronément affirmé à deux reprises, dans le cadre de l'enquête interne sur les bavures commises dans le dossier Matticks, qu'il était responsable des interrogatoires le 25 mai 1994, jour de l'arrestation des Matticks et de la trentaine de perquisitions, alors qu'il était responsable des perquisitions.

M. Laprise a expliqué qu'il s'était trompé parce que dans les jours précédant le 25 mai, il s'était occupé de préparer les enquêteurs à mener les interrogatoires.

Finalement, malgré un interrogatoire serré d'une trentaine de minutes du témoin Laprise, Me Masson n'a jamais pu établir clairement qui était le supérieur de Lucien Landry au printemps 1995, alors que les policiers tentaient de trouver à qui étaient destinés des conteneurs de drogues arrivés dans le port de Montréal.

M. Landry est le chef d'équipe des enquêteurs de la SQ dans ce dossier. Avec Dany Fafard, Pierre Duclos et Michel Patry, il a été accusé de fabrication de preuves, de faux témoignages et d'entraves à la justice relativement à la perquisition menée chez un des membres du clan Matticks. Ils ont été acquittés à l'issue d'un procès devant jury où ils n'ont pas témoigné.



Chez Birks, l'heure est à l'élégance.

Montre mince plaquée or, cadran à chiffres romains, date à six heures. Un cadeau apprécié en toute occasion. Garantie Birks de trois ans, service de gravure gratuit et remplacement à vie gratuit de la pile. Pour hommes et femmes, 125 \$ ch.



BIRKS

REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

SOYEZ dans la course!

Offres d'une durée limitée, sur véhicules en inventaire seulement.

CIVIC HATCHBACK 1998

198\$*

par mois, location 48 mois

TRANSPORT ET
PRÉPARATION
INCLUS

GARANTIE 5 ANS • 100 000 KM



ou

4,8%**

SUR FINANCEMENT D'ACHAT
JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUTES
LES CIVIC 1998 NEUVES EN INVENTAIRE.

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur les Civic hatchback CX (modèle EJ632W) neuves en inventaire. Echange ou comptant de 1 600 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire.

**Programme de financement de H.C.F.I. à 4,8% offert à l'achat de tout modèle Civic 1998 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Exemple de financement : 20 000 \$ au taux annuel de 4,8% = 458,77 \$ par mois pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 020,96 \$; coût total : 22 020,96 \$. Un versement initial pourrait être exigé. Transport et préparation (850 \$), taxes, assurance et immatriculation en sus. Offres d'une durée limitée. Sujet à l'approbation du crédit. Photo à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

H O N D A

CONÇUES ET CONSTRUITES
SANS CONCESSION.



Rive-Sud / Montérégie

Scepticisme et colère accueillent les CLD

MARTHA GAGNON

Des représentants du milieu économique et municipal ont critiqué sévèrement hier la mise en place des centres locaux de développement dont ils mettent en doute l'efficacité.

« C'est de la folie que de créer encore de nouvelles structures qui ne feront que retarder les décisions », estime Jacques Olivier, homme d'affaires bien connu de la Rive-Sud, ancien politicien et président du conseil d'administration de la Corporation de développement base militaire et zone aéroportuaire de Saint-Hubert.

Selon lui, le gouvernement a créé une « structure trop lourde avec laquelle il est impensable de travailler efficacement. On ne peut pas décider des choses à 20 et 25 personnes. Il y aura trop d'intervenants qui vont parler pour leur clocher ou leurs propres intérêts ». Il ajoute que « ce ne sont certainement pas des gens d'affaires qui ont eu l'idée d'une telle structure. Sans doute quelques rêveurs ».

M. Olivier participait à une rencontre organisée par le Club de presse de la Rive-Sud sur le développement économique et la création d'une région administrative distincte. Parmi les invités, il y avait aussi Francine Gadbois, présidente de la Société de développement économique de la Rive-Sud et maîtresse de Boucherville; Claude Lachance, président de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que des représentants d'associations de gens d'affaires.

Le gouvernement provincial a créé un réseau de CLD à travers le Québec, dont quatre sur la Rive-Sud, dans le but d'offrir un guichet unique, de regrouper les organismes existants et de pourvoir à leur financement. Le CLD sera chargé d'élaborer toute stratégie locale liée au développement.

Une structure qui suscite bien des inquiétudes chez Mme Gadbois.

« Les CLD mettent en péril l'existence de la Société de développement économique de la Rive-Sud qui jouit pourtant d'une bonne réputation, dit-elle. On se demande si on aura l'argent nécessaire pour survivre. Nos missions sont différentes et je ne vois pas comment on pourra se rejoindre. Le gouvernement nous demande d'accélérer la mise en place des CLD en nous mettant un couteau sur la gorge. »

Elle ajoute que les « principes philosophiques sont bien beaux. On veut promouvoir une économie sociale. Mais comment cela va-t-il s'appliquer dans la réalité. Dans certaines MRC, ce n'est pas vraiment un besoin ».

Pour sa part, le président de la Chambre de commerce explique que « c'est un beau projet sur papier, intelligent et empreint de bonne volonté. Mais ce n'est pas une initiative pensée et souhaitée par le milieu. On peut donc s'interroger sur sa réussite ».

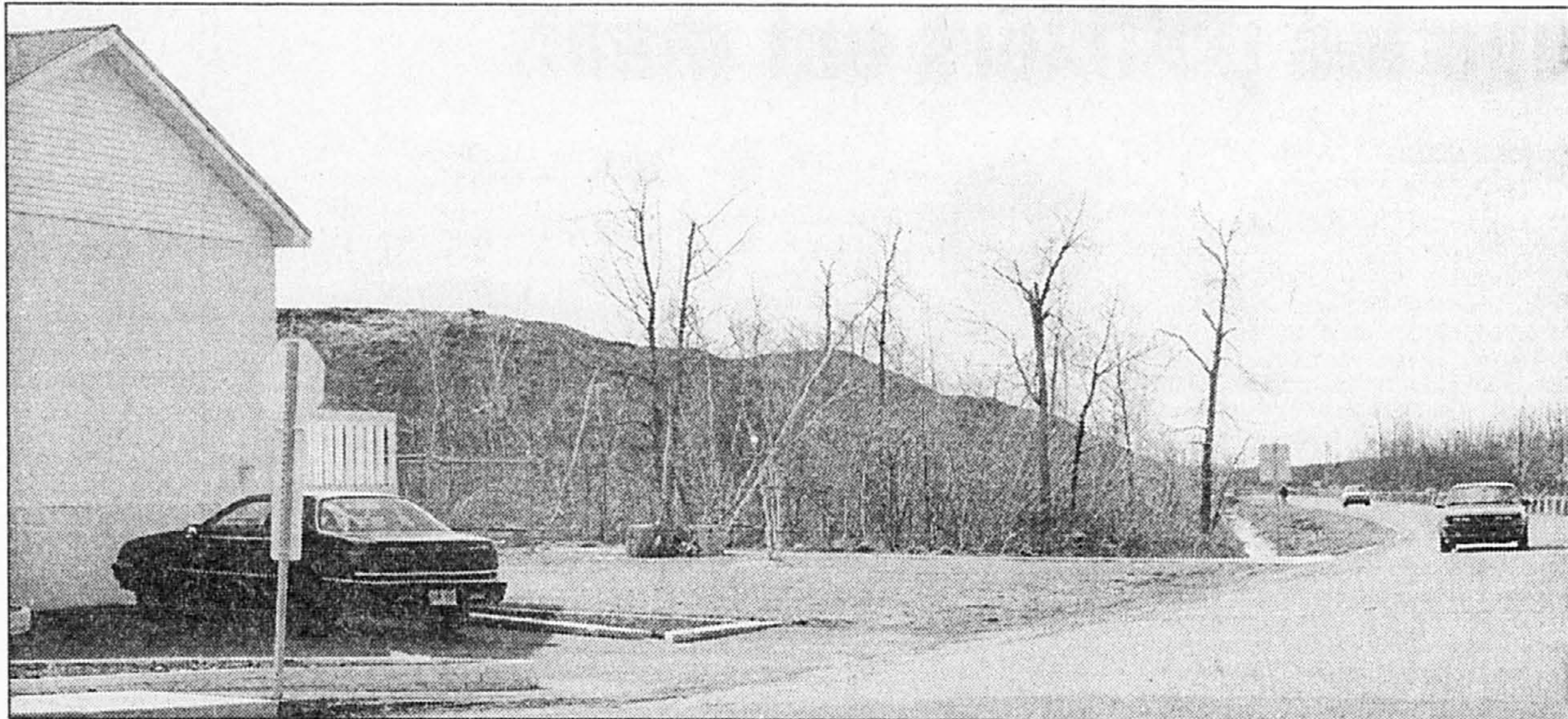


PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Une montagne de neige et de glace que les citoyens ont bien hâte de voir disparaître et surtout ne plus revoir là.

Saint-Hubert : un dépotoir à neige ... en cas d'urgence seulement

Les résidents du voisinage sont mécontents

MARTHA GAGNON

À Saint-Hubert, la montagne de neige et de glace au dépotoir Julien-Bouthillier fond aussi lentement que les critiques des citoyens du secteur qui ne veulent plus d'une telle nuisance près de chez eux.

À la suite de nombreuses protestations, qui ont donné lieu à une pétition et à un reportage à l'émission J.E., la municipalité a adopté une résolution, mardi soir, qui, semble-t-il, ne satisfait pas entièrement les citoyens.

Selon cette résolution, le terrain Julien-Bouthillier ne sera plus utilisé pour le déversement de la neige à moins de situations exceptionnelles, comme la dernière tempête de pluie verglaçante. C'est cette dernière partie de la résolution qui inquiète Johanne Bouchard, l'une des résidentes.

« Nous voulons que cet endroit, qui nuit à notre qualité de vie, soit fermé définitivement, situation exceptionnelle ou pas, dit-elle. Avec cette résolution, la Vil-

le garde encore la porte entrouverte. Quand nous avons acheté notre maison en 1994, on nous avait affirmé qu'il n'y aurait plus de déversement l'année suivante. »

Les citoyens se plaignent principalement du bruit incessant des camions et appréhendent des inondations à la fonte de la neige.

La conseillère Marguerite Pearson-Richard a voté contre la résolution, de même que deux autres conseillers. « On ne peut pas garder un dépotoir ouvert seulement au cas où il se produirait quelque chose, explique-t-elle. On ne va pas se mettre à faire des sites pour le verglas. Les citoyens veulent l'assurance que leur qualité de vie ne sera plus perturbée. »

Selon Jean Rossignol, porte-parole à la municipalité, les résidents n'ont pas à s'inquiéter. « L'intention de la Ville est d'utiliser, comme il se doit, le nouveau dépotoir de neiges usées Maricourt, aménagé au coût de 1,7 million. Ce qui n'a pas été possible lors de la tempête de

pluie verglaçante, en raison des quantités énormes de glace qui ont obligé la Ville à recourir à l'ancien dépotoir Julien-Bouthillier. Par prudence, elle se réserve la possibilité d'y recourir à nouveau, advenant une situation exceptionnelle. »

Par ailleurs, la Ville conteste l'interprétation du ministère de l'Environnement qui affirme qu'elle contrevient à la réglementation sur la qualité de l'environnement en déversant des neiges usées en bordure du fossé Daigneault qu'il considère comme un vrai cours d'eau. Ce qui n'est pas l'avis de la Ville qui détient toutefois un droit acquis d'utilisation jusqu'en septembre 99.

D'autre part, le dépotoir de Maricourt a déjà lui aussi soulevé des critiques des citoyens des environs. « Les choses se sont réglées depuis, dit M. Rossignol. Une route d'accès de 400 000 \$ a été aménagée dans le parc industriel, le long de l'autoroute 30, pour éviter que les camions ne circulent près du secteur résidentiel. »

AVIS PUBLIC

Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, ainsi que l'action des divers intervenants

La gravité et l'ampleur de la tempête de verglas qui a frappé plusieurs régions du Québec en janvier dernier, ont amené le gouvernement du Québec à créer une Commission scientifique et technique. Celle-ci a le mandat d'analyser les événements relatifs à ce sinistre ainsi que l'action des différents intervenants et de formuler à cet égard toute recommandation utile pour l'avenir.

Le processus mis de l'avant par la Commission comporte deux volets : un d'étude et l'autre d'audiences publiques.

Pour son volet étude, la Commission scientifique et technique a créé des groupes de spécialistes pour mener diverses recherches et analyses. Pour son volet audiences publiques qui comporte des écrits et des échanges avec la Commission, celle-ci recueillera tout avis de la population et d'organismes qui pourraient choisir de participer au processus.

Vous désirez faire connaître vos perceptions, vos analyses ou vos recommandations à la Commission? **Voici trois façons de le faire :**

Par avis écrits : Vous pouvez exprimer vos commentaires par écrit à la Commission. Celle-ci considérera tous les avis écrits reçus avant le 10 septembre prochain.

Par audiences publiques : Vous pouvez être entendu par la Commission au cours de rencontres publiques prévues à cette fin. Pour cela, vous devez soumettre un mémoire à la Commission. Ce mémoire doit être reçu au Secrétariat de la Commission au plus tard les 11 et 19 mai, 24 juillet et 14 août selon le calendrier des audiences publiques ci-dessous.

Spécification du mémoire : Le mémoire doit être transmis en 25 exemplaires de format lettre (21,5cm x 25cm) relié de préférence avec boudin s'il a plus de 30 pages, avec interligne de 1 1/2 et imprimé d'un seul côté de la page. Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé d'au plus deux pages.

Par des forums de citoyens : Vous pouvez échanger de façon informelle avec la Commission dans le cadre de rencontres type « forum » qui se dérouleront pour une première fois le 27 mai à Montréal et subséquemment dans les localités où siège la Commission entre les 2 juin et 17 septembre.

Calendrier des audiences publiques et inscriptions

Mai-juin-août-septembre 1998

1.- La Commission ouvre ses audiences avec les organisations qui ont joué un rôle majeur en relation avec les événements étudiés. Elles seront entendues entre les 5 et 21 mai à Montréal.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
05 mai	national	Montréal
06 mai	national	Montréal
07 mai	national	Montréal
08 mai	national	Montréal
13 mai	national	Montréal
14 mai	national	Montréal
15 mai	national	Montréal
21 mai	national	Montréal

2.- La Commission entend les organismes de la région de Montréal les 26, 27 et 29 mai à Montréal. La date limite d'inscription avec le dépôt du mémoire est le 11 mai à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
26 mai	Île de Montréal	Montréal
27 mai	Île de Montréal	Montréal
29 mai	Île de Montréal	Montréal

3.- La Commission reçoit des personnes et des organismes provenant des régions et MRC touchées par le sinistre entre les 2 et 18 juin. La date limite d'inscription avec le dépôt du mémoire est le 19 mai à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
02 juin	MRC Champlain	Longueuil
03 juin	La banlieue ouest de l'Île de Montréal	Dorval
04 juin	MRC Beauharnois-Salaberry	St-Urbain-Premier
09 juin	MRC Vaudreuil-Soulanges	Les Côteaux
10 juin	MRC Lajemmerais	Boucherville
11 juin	MRC Champlain	Brossard
16 juin	MRC Roussillon	Delson
17 juin	MRC Les-Jardins-de-Napierville	Napierville
18 juin	MRC Le Haut-Saint-Laurent	Huntingdon

4.- La Commission reçoit des personnes et des organismes provenant des régions touchées par le sinistre entre les 11 août et 3 septembre. La date limite d'inscription avec le dépôt du mémoire est le 24 juillet à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
11 août	MRC Les Collines de l'Outaouais	Chelsea
12 août	Communauté urbaine de l'Outaouais	Hull
13 août	MRC Rouville	Mariville
18 août	MRC Le-Haut-Richelieu	Iberville
19 août	MRC La Haute-Yamaska	Canton Granby
20 août	MRC La Vallée-du-Richelieu	Beloeil
25 août	MRC Les Maskoutains	St-Hyacinthe
26 août	MRC Acton	Acton Vale
27 août	MRC Drummond	Drummondville
01 sept	Estrie	Sherbrooke
02 sept	MRC Brome-Missisquoi	Cowansville
03 sept	MRC de l'Amiante	Thetford

5.- La Commission reçoit les organismes nationaux, les organismes des régions où la Commission n'a pas siégé ainsi que des experts de diverses disciplines entre les 9 et 17 septembre à Montréal. La date limite de l'inscription avec le dépôt du mémoire est le 14 août à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
09 sept	national	Montréal
10 sept	national	Montréal
15 sept	national	Montréal
16 sept	national	Montréal
17 sept	national	Montréal

Veillez adresser les textes, les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignement à :

Monsieur Jean-Claude Lavergne Adm. A
Secrétaire général de la Commission
1200, Avenue McGill College, Bureau 2020, 20^e étage
Montréal, Québec H3B 4G7
Téléphone sans frais : 1-800-550-5597

La Colombie-Britannique, un des foyers du racisme au Canada

Presse Canadienne
SURREY, C.-B.

La situation en Colombie-Britannique est explosive, a affirmé un groupe anti-raciste hier, au moment où cinq membres d'une organisation faisant la promotion de la suprématie de la race blanche étaient accusés d'avoir battu à mort un concierge sikh.

Selon M. Helmut-Harry Loewen, du Western Anti-Racist Network, c'est en Colombie-Britannique que la situation est la plus explosive en termes de nombre d'individus et d'organisations incitant à la haine, et également en termes d'incidents.

M. Loewen, professeur de sociologie à l'Université de Winnipeg, est l'une des nombreuses personnes à avoir exprimé son dégoût, hier, devant le meurtre d'un Sikh, apparemment tué au hasard en raison de la couleur de sa peau.

En cour provinciale, cinq hommes — dont un mineur — âgés de 17 à 25 ans ont été accusés de meurtre non prémédité.

Nirmal Singh Gill, âgé de 65 ans, a été trouvé blessé dans le stationnement du temple sikh Guru Nanak situé à Surrey, en banlieue de Vancouver, le 4 janvier dernier. Il est mort le même jour.

La GRC a précisé que les cinq prévenus font partie du groupe « White Power », qui est doté d'un site Internet.

Le professeur Loewen dit craindre que cet incident et ces arrestations, loin de freiner l'activité raciste, n'aient l'effet opposé et qu'un certain nombre d'autres groupes de la province, mais peut-être aussi d'ailleurs au pays, ne s'enhardissent et fassent la promotion de la haine et de la violence.

Éboulements : l'entretien des dispositifs de freinage laissait à désirer

Presse Canadienne
CLERMONT

Les systèmes de freinage de l'autobus en cause dans le tragique accident survenu aux Eboulements, dans Charlevoix, étaient non seulement désajustés, mais leur entretien laissait beaucoup à désirer. Plusieurs pièces des mécanismes d'application étaient très usées, au point de présenter des jeux importants qui les empêchaient de donner un rendement acceptable même si l'ajustement était convenable.

C'est ce qu'a affirmé hier, à Clermont, devant le coroner Luc Malouin, Jean Grandbois, un ingénieur en mécanique appelé à faire une expertise des diverses composantes de l'autocar en cause dans la tragédie du 13 octobre, qui a fait 44 morts.

« Les pièces apparentes avaient été changées, mais le reste était demeuré en place, a affirmé le spécialiste qui a effectué des tests sur pratiquement tous les mécanismes de chaque roue. Même sans analyse approfondie, j'en serais arrivé à la même conclusion. » M. Grandbois cite des barrures de leviers d'ajustement inopérantes, des coussinets, des cames, des rouleaux qui avaient fait leur temps et un cylindre rongé par la rouille. « Le frein se décomposait par l'intérieur », soutient-il.

Le frein avant gauche ne fonctionnait plus. Celui de droite était bon mais, fortement sollicité, il présentait des traces de surchauffe. Sur l'essieu moteur, les freins étaient complètement désajustés. Ils comptent pour 50 pour cent de la capacité de freinage du véhicule. « Lors des tests, celui de gauche a fonctionné pendant six à sept secondes avant de retomber à zéro. Il y avait du jeu partout et même bien réglé il ne fonctionnait pas normalement. »

L'expert a noté la présence de petites rainures « comme de la poussière » sur les garnitures qui normalement auraient dû être polies par le frottement. Il a également repéré des impressions à la surface des plaquettes qui surviennent quand les freins d'urgence sont appliqués durant une longue période. Le véhicule n'a effectivement pas marché durant deux semaines. C'était du 24 août au 6 septembre, alors que l'accident est survenu le 13 octobre. « Ça ne freinait certainement pas fort », commente l'expert.

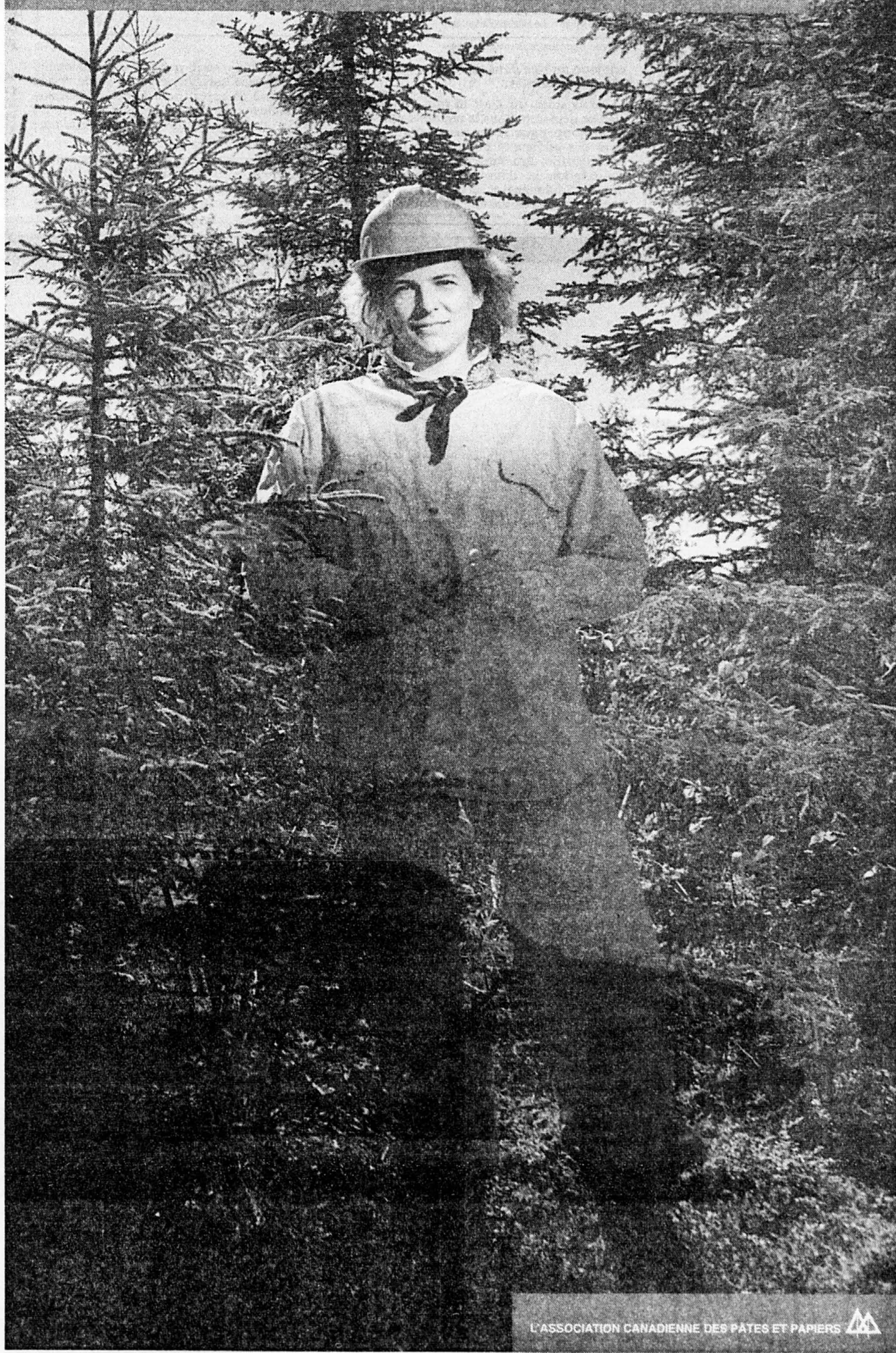
En contre-interrogatoire, l'avocat des Autobus Mercier, François Rouette, a fait valoir que le propriétaire de l'autobus a fait changer les freins avant le 15 mai alors que le 8 juillet il a commandé le même travail à un garage de Québec pour l'essieu moteur.

M. Grandbois n'a pas démordu. « Dans l'état où j'ai trouvé les mécanismes après l'accident, ils auraient dû être changés depuis un bout de temps. » Il a fini par avancer l'hypothèse que le travail n'aurait pas été effectué de façon complète quand M. Mercier l'a demandé.

Plus troublant encore est le fait que cinq ou six mécaniciens ont été appelés à ajuster les freins depuis le début de l'été et qu'aucun n'a fait mention des travaux qu'ils requéraient. Deux d'entre eux ont bien averti le propriétaire que les barrures des leviers d'ajustement présentaient des signes d'usure, mais pour le reste...

Encore plus troublant, l'autobus a fait l'objet d'un examen le 17 juillet chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile et il en est ressorti avec une vignette de conformité.

« ON REGARDE L'AVENIR AVEC LES MÊMES YEUX QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION »



Francine Dorion est un ingénieur forestier, passionnée par tout ce qui touche de près ou de loin à la forêt. De plus en plus, son travail l'amène à rencontrer toutes sortes de groupes de visiteurs intéressés aux plus récentes techniques de récolte et de régénération. Elle adore échanger avec eux au sujet de ces méthodes qui respectent l'ensemble des utilisateurs. « Une forêt, ça se partage avec beaucoup de monde : des pêcheurs, des chasseurs, des villégiateurs et des peuples autochtones », affirme-t-elle. D'ailleurs, pour assurer la meilleure cohabitation possible entre tous les intéressés, l'industrie des pâtes et papiers travaille en étroite collaboration avec les communautés situées en zone forestière. Rendre la forêt accessible à tous ceux qui désirent mieux la connaître et l'étudier, voilà l'un des nombreux défis auquel Francine Dorion consacre beaucoup de temps et d'énergie. Il faut voir ses yeux s'allumer lorsqu'elle discute avec tous ceux et celles qu'elle guide en forêt. Alors, n'hésitez pas à venir nous voir, vous ferez de belles découvertes. Pour en savoir plus sur l'industrie des pâtes et papiers, ou pour participer à une visite, composez le 1 888 399-TOUR ou encore, consultez notre site Internet : www.portes.ouvertes.cppa.ca

ON S'AMÉLIORE DE JOUR EN JOUR. VENEZ FAIRE UN TOUR.

J. R. LÉONARD Ltée.
chaussure pour hommes
Complexe Desjardins
288-3435

Pointures
AA à EEE
6 à 14

JOHNSTON & MURPHY

Clarks
FLORSHEIM
MEPHISTO

SALAMANDER
BOSTONIAN
RÖHDE

Rockport
Sioux

Allen Edmonds
SERAGO

Fiabilité des équipements: la commission Nicolet adopte la thèse d'Hydro-Québec

BRUNO BISSON

La Commission scientifique et technique mise sur pied pour faire l'analyse de la crise du verglas de janvier partira du point de vue d'Hydro-Québec sur les raisons de l'effondrement de son réseau hydroélectrique, lorsqu'elle aura à se pencher sur la fiabilité des équipements de la société d'État.

L'hypothèse voulant que le réseau se soit effondré en partie à cause du manque d'entretien pourra être présentée à la Commission, mais celle-ci ne disposera pas d'expertises indépendantes sur les mécanismes de rupture des pylônes brisés, a dit hier le président de la Commission, Roger Nicolet, qui a fait la présentation du calendrier des audiences publiques et des objectifs de son groupe de travail et de recherche sur cette crise mémorable.

La thèse officielle de l'accident dû à des conditions de temps extrême, que défend Hydro-Québec depuis la crise, sera donc aussi celle de la Commission.

« À première vue, a affirmé M. Nicolet, nous ne croyons pas que les structures aient été affectées par un affaiblissement dû à la détérioration des matériaux. »

M. Nicolet, qui est ingénieur de formation, s'est montré d'une grande prudence sur cet aspect de la crise en affirmant notamment que le syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec, qui a déjà défendu publiquement l'hypothèse d'un écrasement dû au manque d'entretien préventif du réseau, a été invité à s'exprimer lors des audiences publiques.

Celles-ci débiteront à Montréal le 5 mai, avec les témoignages des organisations (Hydro-Québec, la Sécurité civile du Québec, la Sûreté du Québec, la Croix-Rouge, etc.) qui

Une commission scientifique analyse les impacts de la tempête de pluie verglaçante

Calendrier des audiences publiques et inscriptions, mai-juin, août-septembre 1998

Organisations qui ont joué un rôle majeur

Date	Secteur visé	Lieu des audiences
5 au 8 mai 13 au 15 mai et 21 mai	national	Montréal

Organismes de la région de Montréal

Date limite d'inscription et dépôt des mémoires: 11 mai, 17h

Date	Secteur visé	Lieu
26 au 29 mai	Île de Montréal	Montréal

Personnes et organismes des régions et MRC touchées

Date limite d'inscription et dépôt des mémoires: 17 mai, 17h

Date	Secteur visé	Lieu
2 juin	MRC Champlain	Longueuil
3 juin	Ouest de l'île de MTL	Dorval
4 juin	Beauharnois-Salaberry*	St-Urbain-Premier
9 juin	Vaudreuil-Soulanges*	Les Coteaux
10 juin	Lajemmerais*	Boucherville
11 juin	Champlain*	Brossard
16 juin	Roussillon*	Delson
17 juin	Les Jardins-de-Napierville*	Napierville
18 juin	Le Haut-Saint-Laurent*	Huntington

Source: Commission scientifique-verglas

Personnes et organismes des régions et MRC touchées

Date limite d'inscription et dépôt des mémoires: 24 juillet, 17h

Date	Secteur visé	Lieu
11 août	Collines de l'Outaouais*	Chelsea
12 août	Comm. urb. l'Outaouais	Hull
13 août	Rouville*	Mariville
18 août	Le-Haut-Richelieu*	Iberville
19 août	La-Haute-Yamaska*	Canton Granby
20 août	La Vallée-du-Richelieu*	Beloil
25 août	Les Maskoutains*	St-Hyacinthe
26 août	Acton*	Acton Vale
27 août	Drummond*	Drummondville
1 ^{er} sept.	Estrie	Sherbrooke
2 sept.	Brome-Missisquoi*	Cowansville
3 sept.	MRC de l'Amiante*	Thetford

Organismes nationaux, organismes des régions non touchées, experts de diverses disciplines

Date limite d'inscription et dépôt des mémoires: 14 août, 17h

Date	Secteur visé	Lieu
9 au 10 sept.		
15 au 17 sept.	national	Montréal
		* MRC

(PC)

ont joué un rôle dans toutes les régions frappées par le verglas.

Par la suite, du 2 au 18 juin, la Commission se déplacera dans la région la plus durement frappée par la tempête, la Montérégie, pour des audiences publiques à Longueuil, Boucherville, Brossard, Delson, Napierville, Huntington et dans les régions de Vaudreuil-Soulanges et Beauharnois. Les travaux reprendront ensuite au mois d'août, où

des audiences sont prévues en Outaouais, puis dans les Bois-Francs et en Estrie, avant le retour à Montréal pour la série d'audiences finales où seront entendus des spécialistes de divers disciplines (climatologie, mesures d'urgence, etc.)

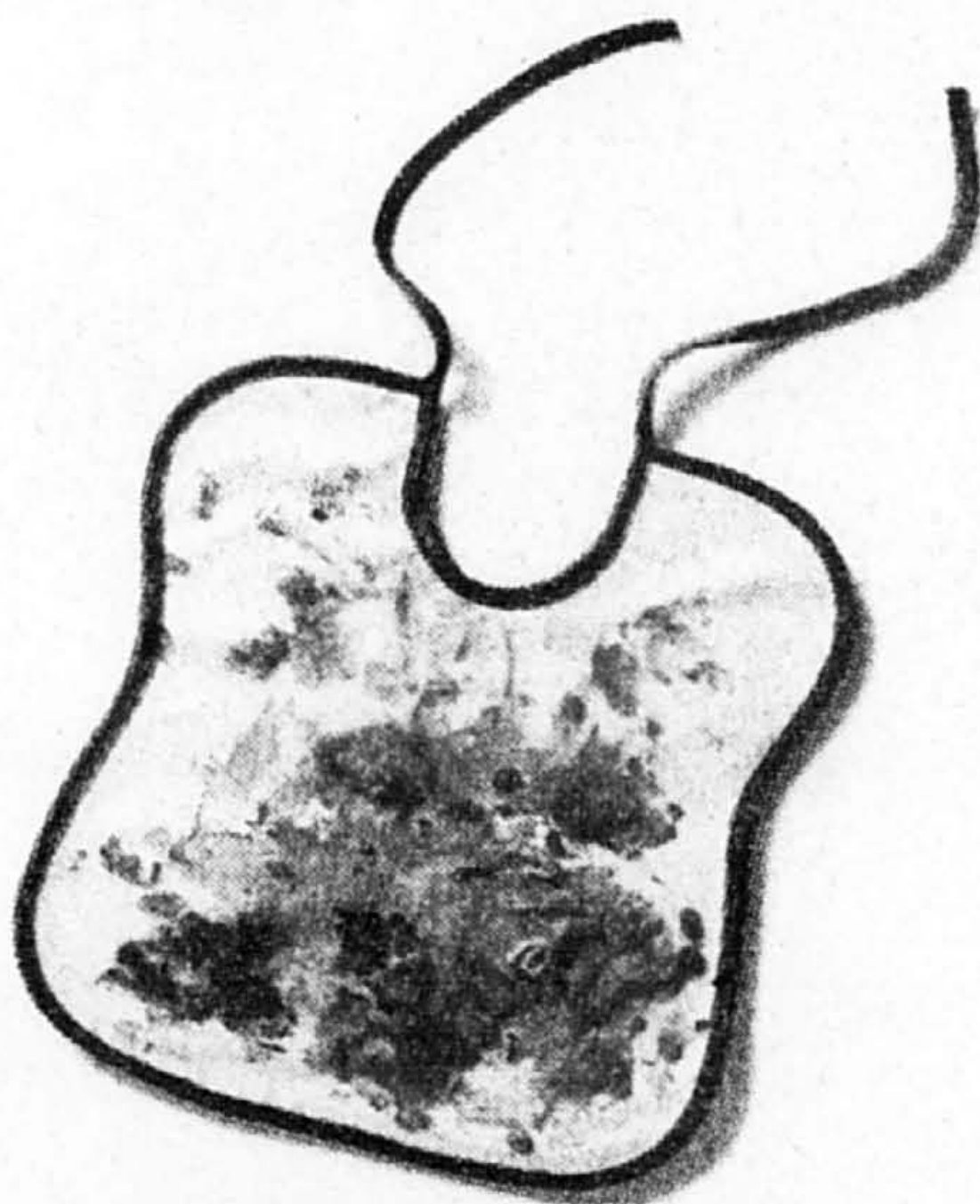
Roger Nicolet, qui en plus de sa formation d'ingénieur a aussi été président de l'Union des municipalités régionales de comté et est maire du village d'Austin, en Estrie, depuis

20 ans, a présidé une commission semblable à la suite des inondations de juillet 1996, au Saguenay. Cette fois, il sera appuyé par six commissaires pour la durée des travaux. Il a dit ne pas connaître encore l'ampleur du budget qui sera nécessaire pour terminer son mandat. Le rapport de la Commission est attendu le 30 novembre.

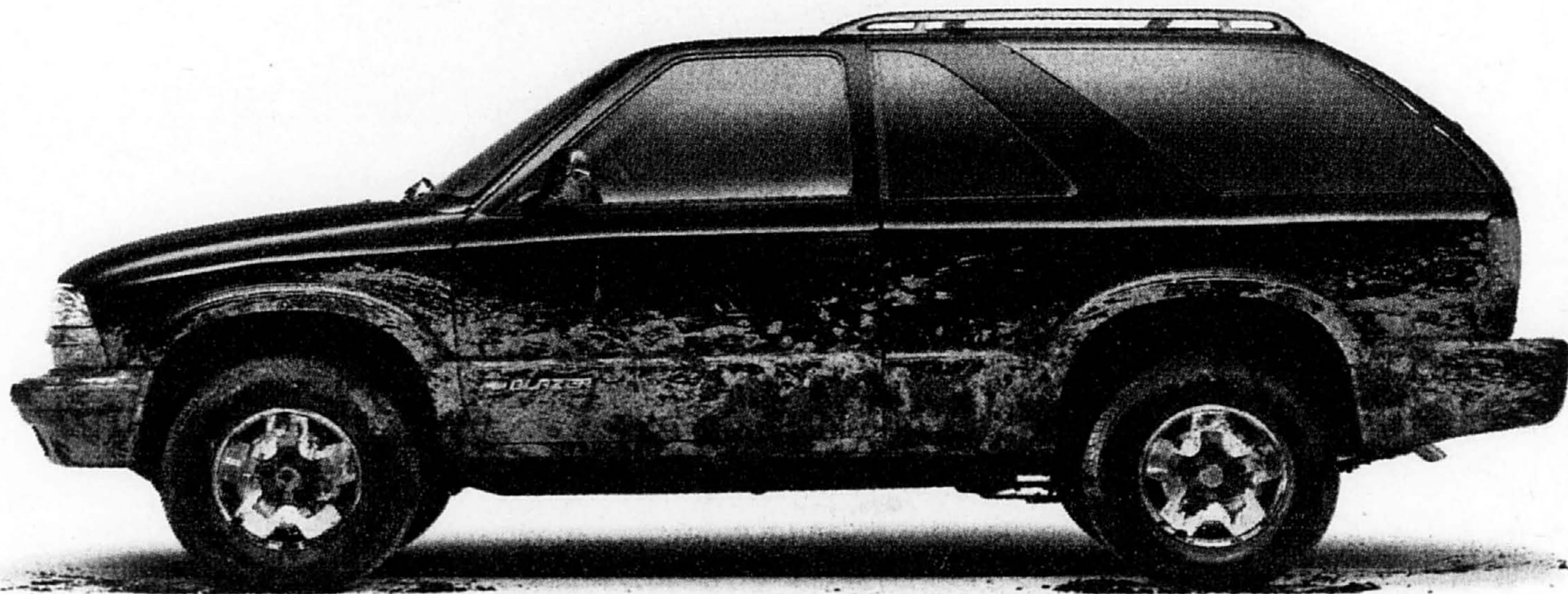
Hier, il a rappelé que la Commission n'a pas été mandatée pour « porter un jugement sur le comportement des principaux acteurs de la crise du verglas », qui aura coûté des centaines de millions de dollars à l'économie du Québec. Pas plus qu'elle n'a le mandat de s'interroger sur « l'ordre des priorités de Hydro-Québec » mises de l'avant dans son rapport stratégique, qui fut discuté à Québec en commission parlementaire alors que certains abonnés n'avaient pas encore recouvré les services d'Hydro.

De même, a-t-il souligné, la Commission ne tient pas à aborder la question des choix politiques privilégiés dans la foulée de la crise par le gouvernement du Québec, et tout particulièrement sur la question des décrets adoptés en pleine tempête, qui autorisent Hydro-Québec à passer des lignes à haute tension où il lui plaît, sur le territoire québécois, sans analyses d'impacts ni audiences publiques.

Ces décrets, a reconnu M. Nicolet hier, soulèvent actuellement une opposition locale partout où Hydro-Québec tente d'imposer les tracés de ses nouvelles lignes, en Estrie, en Outaouais, et même dans le sud-ouest de Montréal. Cela n'empêchera pas la commission d'accepter les témoignages de la population sur ces questions, a-t-il ajouté, si ceux-ci s'intègrent dans son mandat de rechercher des solutions aux mécanismes qui ont mal fonctionné, durant cette crise.



298 \$ par mois*
pour retrouver votre enfance



1,9 %
DE FINANCEMENT**

Avec le Blazer 4 x 4 offert à si bas prix, personne ne pourra vous interdire le plaisir de jouer dans la boue, les roches, le sable, l'eau... et le trafic. Et il est tellement sécuritaire que même votre mère ne passera pas de commentaires!

- Moteur Vortec 4 300 de 190 chevaux
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Direction à assistance variable
- Freins antiblocage aux 4 roues

- Sacs gonflables côtés conducteur et passager
- Volant inclinable
- Climatiseur
- Porte-bagages de toit

- Portes à verrouillage électrique
- Glaces et miroirs à commande électrique
- Radiocassette AM/FM
- Roues en aluminium

298\$/mois • Transport et préparation inclus



La Carte GM™

Garantie TOTAL

Assistance ROUTIERE

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec

Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au Blazer CT10516 neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paielements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 3242\$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de 350\$. Première mensualité exigée à la livraison. Frais de 12¢ du kilomètre après 60 000 km. **Financement jusqu'à 48 mois applicable à l'achat. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. *Banque TD et GM titulaires de licence des marques. **Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.